

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques

no ET9705

**Démocratisation de l'économie
et économie sociale:
un scénario radical pour de nouveaux
partages**

par **Benoît Lévesque**

1997

Résumé

Pour repenser l'économie et plus largement la société, il semble pertinent de confronter les divers scénarios possibles dans la mesure où ces derniers sont portés plus ou moins explicitement par des acteurs collectifs et individuels. En effet, à défaut de débats, les scénarios non-dominants risquent de manquer fortement de cohérence, comme c'est actuellement le cas. Dans cette perspective, l'idée de scénario est intéressante puisque son élaboration repose d'une part, sur un certain nombre de choix à réaliser, et d'autre part, sur une vision et des valeurs qui permettent de faire de tels choix. Le scénario alternatif qui est présenté, ne l'est pas dans le sens d'une expérimentation à la marge de la société et de l'économie, comme on l'entendait dans les années 1970. S'il est radical, il est également réformiste. Dans une première partie, il est proposé un diagnostic de la situation, une analyse de la crise à l'origine des problèmes que nous vivons et une évaluation des positions en présence. Dans un deuxième temps, est esquissé un scénario qui repose sur un élargissement et approfondissement de la démocratie, soit un nouveau mode de régulation socio-économique, une modernisation du système productif et des services collectifs ouvrant sur une démocratisation des rapports de travail et de consommation, une politique du partage du travail et de la pluriactivité où l'économie sociale occuperait un espace plus important que présentement.

Table des matières

Introduction.....	1
1. Position du problème: les "anciennes solutions" et leurs limites	2
2. Autres éléments pour un scénario axé sur la solidarité.....	14
Conclusion	34
Bibliographie	37

Introduction

Pour relever le défi que constituent le chômage, la pauvreté et l'exclusion, il m'a été demandé de présenter un scénario radical et différent à la fois du scénario social-démocrate (que certains appellent également fordiste et providentialiste) et du scénario néolibéral qui domine présentement. Pour repenser l'économie et plus largement la société, il me semble pertinent de confronter les divers scénarios dans la mesure où ces derniers sont portés plus ou moins explicitement par des acteurs collectifs et individuels. En effet, à défaut de débats, les scénarios non-dominants risquent de manquer fortement de cohérence, comme c'est actuellement le cas. Si la science économique peut apporter une contribution incontournable à ce débat, il faut indiquer dès le départ que le problème du chômage et de l'exclusion sociale relève plus du politique que de l'économique. Ceux qui dénoncent le marché et l'économie, se trompent généralement de cible puisque ce sont plutôt les hommes politiques qui sont à l'origine des choix de société et "qui se refusent à remettre l'économie à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter: un moyen et non une fin" (Frémeau, 1997:3). Dans cette perspective, l'idée de scénario est intéressante puisque son élaboration repose d'une part, sur un certain nombre de choix à réaliser, et d'autre part, sur une vision et des valeurs qui permettent de faire de tels choix.

Une telle entreprise n'est cependant pas sans risque puisqu'elle s'accompagne souvent de nombreux raccourcis. De plus, le scénario alternatif que nous présentons, ne l'est pas dans le sens d'une expérimentation à la marge de la société et de l'économie, comme on l'entendait dans les années 1970. S'il est radical, il est également réformiste. Il est radical puisqu'il propose une réarticulation de l'économie et du social et un élargissement de la démocratie pour une économie plus solidaire. Il est par ailleurs réformiste plutôt que révolutionnaire, étant donné qu'il fait une place importante bien que non exclusive à la propriété privée et au marché. Il est également réformiste puisqu'il vise non pas une expérimentation à côté de la société mais une transformation de l'économie et de la société selon toutes ses dimensions. Autrement dit, le scénario alternatif que nous présentons, propose une nouvelle forme de capitalisme, qui ne ferait pas l'économie de la légitimité démocratique et qui serait différente aussi bien du capitalisme des trente glorieuses (1945-1975) que du capitalisme néolibéral des vingt dernières années. Dans cette visée, il suppose un nouveau contrat social élaboré non seulement à l'échelle de l'État-Nation mais également à celle du monde ou tout au moins des pays développés tout en faisant une place nouvelle au local.

Le scénario alternatif que nous expliciterons, n'est pas le produit de la seule imagination et, en ce sens, il n'est pas plus utopique que les autres. D'une part, il s'appuie sur des phénomènes en émergence et notamment sur de nombreuses expérimentations sociales dans le domaine de

l'économique, expérimentations que l'on peut observer au Québec (Favreau et Lévesque, 1996; Bélanger, Grant et Lévesque, 1994) et ailleurs dans le monde (Laville, 1994; Lipietz, 1996). D'autre part, il s'inspire des résultats de nombreuses recherches que nous identifierons au passage, notamment celles du CRISES¹ qui ont porté sur le modèle de développement, la modernisation des entreprises et les expérimentations sociales dans le domaine de l'économie. Enfin, ce scénario ne saurait être esquissé sans une vision d'ensemble, un diagnostic de la situation, une évaluation des choix possibles, un positionnement par rapport aux autres scénarios. Par la suite, il devient possible de présenter les principales dimensions qui le constituent comme voie d'avenir de même que les étapes de réalisation à travers un cheminement critique. Dans cette visée, nous procéderons en deux étapes. Dans une première, nous proposerons un diagnostic de la situation, une analyse de la crise à l'origine des problèmes que nous vivons et une évaluation des positions en présence. Dans un deuxième temps, nous esquisserons un scénario qui repose sur un élargissement et approfondissement de la démocratie, soit un nouveau mode de régulation socio-économique, une modernisation du système productif et des services collectifs ouvrant sur une démocratisation des rapports de travail et de consommation, une politique du partage du travail et de la pluriactivité où l'économie sociale occuperait un espace plus important que présentement. Cette démocratisation ouvrirait sur une économie solidaire qui ne se limite pas à la seule économie sociale entendue comme économie informelle.

1. Position du problème: les "anciennes solutions" et leurs limites

La nouvelle question sociale est celle de **l'exclusion sociale** résultant aussi bien d'un chômage massif et de longue durée que d'une nouvelle pauvreté touchant les travailleurs précaires et de nouvelles catégories sociales: les jeunes et les femmes monoparentales (Favreau et Lévesque, 1996). Cette exclusion résulte en quelque sorte "d'un déficit de places occupables dans la structure sociale, si l'on entend par places ces positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique" (Castel, 1995: 412). Elle traduit deux phénomènes qui peuvent être distingués: en premier lieu, **un processus** d'expulsion de la société salariale (l'exclusion professionnelle: le chômage de longue durée et la précarisation de l'emploi); en deuxième lieu, **une situation** relativement stable, caractérisée par l'isolement social, la pauvreté et la perte de la citoyenneté active (l'exclusion sociale). L'exclusion professionnelle et sociale remet en question moins la citoyenneté politique (ex. le droit de voter) et civile (ex. liberté d'expression) que la citoyenneté sociale, c'est-à-dire "l'ensemble des droits et devoirs ayant trait au bien-être du citoyen

¹ Nous pensons entre autres à celles du CRISES (Collectif de recherche sur les innovations sociale dans les entreprises et les syndicats). Voir le site: <http://www.er.uqam.ca/nobel/crises>

défini dans un sens très large: travail, éducation, santé, qualité de vie" (Petrella, 1997:18). n en résulte donc une déstabilisation de la société salariale qui avait réussi non seulement un couplage entre normes de production et normes de consommation mais aussi une progression des droits sociaux sans commune mesure dans l'histoire.

Dans cette visée, la gravité du problème ne se réduit pas au nombre de personnes exclues puisqu'elle affecte l'ensemble de la société, d'où l'idée de "société cassée en deux", de société duale (Conseil des affaires sociales, 1989). Pour bien marquer qu'il s'agit plus d'un processus que d'un résultat, d'un processus qui traverse l'ensemble de la société, Lipietz suggère le terme "**déchirure sociale** qui remonte, qui menace personnellement la majorité" des habitants des sociétés, la majorité des salariés (Lipietz, 1996:12). De fait, l'exclusion sociale représente un problème majeur de nos sociétés puisque ce qui se passe à la marge, questionne la société comme totalité. En effet, les exclus qui "constituent l'ombre portée des dysfonctionnements de la société, résultent d'un travail de décomposition, de désocialisation, au sens fort du terme" (Rosanvallon, 1995: 203). Cette forme d'exclusion est nouvelle puisque la pauvreté est accompagnée d'un isolement social et d'une perte de citoyenneté (du droit à l'utilité sociale et de la reconnaissance publique en résultant). En effet, "contrairement aux exclus traditionnels qui composent le peuple des pauvres, ces nouveaux exclus sont seuls en face de leurs problèmes: beaucoup ne le supportent pas et s'engagent dans une vie d'autodestruction où drogue et alcool ont une large part" (Clerc, 1994:2). Dans les cas limites, l'emploi ne peut constituer une solution immédiate à l'insertion sociale même si la perte d'un emploi ou l'impossibilité d'y accéder a été à l'origine de la série d'enchaînements ayant conduit à la situation présente.

Par rapport à ce problème, il n'est pas question de revenir systématiquement sur les divers scénarios possibles, si ce n'est pour présenter quelques commentaires critiques qui laisseront entrevoir la nécessité d'une solution autre que celle du néolibéralisme et celle du fordisme-providentialisme. Voyons rapidement les limites de ces deux approches.

- **Pour le néolibéralisme** (néoclassique et économie de l'offre), le problème social est d'abord celui d'un chômage résultant d'entraves institutionnelles et politiques qui empêchent le marché de jouer son rôle. Autrement dit, le salaire minimum, l'assurance-chômage et le militantisme des syndicats sans oublier les dépenses sociales de l'État sont responsables du chômage et de la pauvreté. En somme, "le message libéral est simple, voire simpliste: si offreurs et demandeurs étaient totalement libres de contracter à n'importe quel prix et pour n'importe quelle durée, il n'y aurait pas de chômage (hormis un chômage résiduel d'ajustement) (Perret, 1995:63). Par conséquent, s'il y a une crise économique, elle a été provoquée par des interventions qui ont

dérégulé le mécanisme du marché. En rétablissant la flexibilité du marché du travail, il devrait s'en suivre une création d'emplois suffisante pour répondre à l'offre. De plus, selon cette approche, le marché serait le plus apte à répondre aux services collectifs qu'il s'agisse de l'éducation ou de la santé.

Si l'on se place **du point de vue de l'intérêt général**, la position néolibérale est difficilement défendable. Sans doute, la voie libérale peut créer des emplois mais elle crée en même temps de la pauvreté pour laquelle elle n'offre pas d'autres solutions que l'économie informelle et la charité. Pour les nouveaux emplois, les salaires sont souvent inférieurs à ceux offerts précédemment pour le même travail; plus souvent qu'autrement, il s'agit d'emplois temporaires et de travail indépendant de sorte que la couverture sociale est réduite considérablement voire inexistante (Marti, 1994). Les pauvres, y compris ceux qui ont des emplois, sont pour la plupart exclus des services collectifs offerts sur le marché. Ils n'ont d'autre choix que de se tourner vers une économie sociale offrant des services de bas de gamme. En effet, pour les pauvres, on fait donc appel à la charité et à l'aide de proximité et donc à une économie sociale relevant plutôt de l'économie informelle et domestique que de l'économie solidaire (Vaillancourt, 1996). À long terme, cette solution est intenable puisqu'elle entraîne des externalités qui touchent l'ensemble de la société comme le montre bien le cas des États-Unis.

Ainsi, aux États-Unis comme en Angleterre, la création d'emplois s'est accompagnée d'une augmentation de la pauvreté donnant lieu à ce que plusieurs appellent un "apartheid social" ou encore une "tiers-mondialisation", une "brésiliation" ou même une "sud-africanisation" des sociétés développées (Gorz, 1988; Lipietz, 1996; Reich, 1992; Sauvage, 1996: 10). Autant d'expressions pour caractériser une croissance des inégalités et une dualisation de la société, soit une croissance des revenus du capital au détriment des salaires, une stagnation ou une baisse des transferts sociaux, un creusement des inégalités parmi les travailleurs eux-mêmes. Aux États-Unis, entre 1973 et 1992, les 20% les plus pauvres se sont appauvris (-12%) et les 20% les plus riches se sont enrichis (+19%) (Lipietz, 1996:53). Une Amérique à deux vitesses avec 35 millions d'américains pauvres, 37 millions privés de couverture sociale, 26 millions de mal nourris même si beaucoup d'entre eux ont un emploi. Comme on le sait, "ce taux d'exclus du rêve américain augmente considérablement dès qu'on examine les milieux hispaniques (29% d'entre eux vivent au-dessous du seuil de pauvreté) et la communauté noire (33%)" (Marti, 1994:131 et 140).

Avec le vieillissement de la population, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour exiger des changements radicaux, si l'on veut éviter une crise plus grave encore (Peterson, 1996). Ainsi, "en 1991, 36,3 millions de personnes soit 16% de la population de moins de 65 ans n'étaient pas

couverts par une assurance privée et ne recevaient aucune assistance publique" (Enjolras, 1995:183). Paradoxalement, ce système est plus coûteux que celui des pays où les services publics offrent une couverture universelle². La pauvreté, y compris celle qui affecte une partie significative des travailleurs, entraîne une exclusion sociale, soit une perte de citoyenneté sociale. La solution néolibérale engendre des externalités dont des coûts très élevés comme en témoignent entre autres les frais de police et de justice engagés dans la lutte contre la criminalité, les dépenses de protection privée, le prix des objets volés ou détruits, les coûts économiques pour les victimes, autant de coûts qui sont évalués à 425 milliards de dollars par année (Marti, 1994, 153).

D'un point de vue théorique, le marché autorégulé tel que le proposent les néolibéraux, présente également des faiblesses importantes. Pour l'emploi, l'auteur de la **Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la Monnaie** (1936) a bien montré que, si la variation du prix du travail (le salaire) permettait à l'offre et à la demande de s'équilibrer, cet équilibre ne correspond pas nécessairement au plein emploi. En effet, l'emploi est fonction de la demande effective, laquelle est déterminée par la demande de la consommation et celle de l'investissement. Pour l'investissement, les taux d'intérêt de même que l'efficacité marginale du capital sont pris en considération de sorte que le prix du travail n'est pas le seul facteur considéré par l'entrepreneur. De même, la consommation peut varier pour un même niveau de revenu, selon la propension à la consommation. Dès lors, il est possible d'arriver à un équilibre (et donc à l'utilisation optimale des facteurs) qui en soit un de sous-emploi (Brémond:48). En somme, pour Keynes, "la persistance d'un chômage élevé, comme les fluctuations cycliques de l'économie, ne sont pas des phénomènes conjoncturels, mais des résultats inévitables du capitalisme de laissez-faire. Ils résultent de la combinaison d'une propension marginale à consommer trop faible et de l'instabilité de l'investissement, elle-même conséquence d'une trop forte préférence pour la liquidité et d'une efficacité marginale du capital trop faible, deux phénomènes découlant des anticipations des agents face à un futur incertain." (Beaud et Dostaler, 1993: 65). Dans cette visée, Keynes admettait que "les deux défauts majeurs du capitalisme, chômage trop élevé et répartition trop inégale des revenus, risquent de briser la cohérence sociale, de favoriser la sédition et la révolution, en débouchant sur le fascisme ou le bolchevisme" (Ibid). Par ailleurs, un économiste néoclassique tel Edmond Malinvaud (1983) arrive également à la conclusion qu'il n'y a pas d'équilibre spontané et simultané des emplois et des salaires sur le marché. Il distingue toutefois les situations dites keynésiennes où l'emploi dépend plus de la demande que des salaires et les situations dites classiques où les baisses de salaires et l'investissement pourraient améliorer l'emploi. Pour les situations keynésiennes, on peut supposer que l'ouverture des frontières permet sans doute de se libérer d'une demande effective nationale

². En plus de l'exclusion d'une part importante de la population, il faut ajouter que les services de santé sont beaucoup plus coûteux aux États-Unis qu'au Canada (14% du PIB en 1992 contre 9%) (Marti, 1994:183). Pour 2005, Peterson prévoit que les services de santé représenteront 18% du PIB (Peterson, 1996:73).

trop restreinte mais cette ouverture n'apporte pas de solution au problème d'une répartition trop inégale des revenus.

Enfin, le scénario néolibéral suppose que le travail peut être considéré comme une marchandise semblable à toutes les autres. Or comme Polanyi l'a bien montré, le travail n'est pas une marchandise comme les autres, tout au plus une "marchandise fictive" puisqu'il ne devient marchandise et ne peut continuer à être considéré comme tel sans un très grand nombre d'interventions de la part de l'État (Polanyi, 1972: 106 sq.). Pour l'entreprise également, la force de travail n'est pas une marchandise comme les autres puisque, lorsque l'entrepreneur engage un travailleur, il n'est jamais assuré de sa pleine implication. D'où la diversité des conventions concernant le travail: les conventions de productivité et les conventions de chômage qui permettent de circonscrire les incertitudes entourant l'utilisation d'une force de travail (Salais et Storper, 1993: 75 sq.).

Pour le travailleur, le travail ne saurait être analysé que d'un point de vue instrumental ou encore moins en termes de désutilité selon laquelle la décision de travailler se limiterait à une analyse "coût et bénéfice" entre d'une part le sacrifice du temps libre et la dépense d'énergie et, d'autre part, un salaire pour un bien-être et une consommation à venir (Gintis, 1976). S'il ne fait aucun doute que le travail salarié est marqué d'une profonde ambiguïté puisqu'il a été indissociablement vecteur d'exploitation et d'émancipation, la société salariale lui a donné une signification politique et sociale nouvelle. En effet, le travail salarié dans sa forme typique permet d'accéder à la sphère publique de trois façons: en premier lieu, par la reconnaissance de **l'utilité sociale** qu'assuré la validation par le marché (en l'occurrence le marché du travail); en deuxième lieu, par la **reconnaissance et la socialisation** qu'assuré le travail salarié au sein d'une entreprise ou d'une organisation (et donc d'un collectif); en troisième lieu, par la **reconnaissance des droits des salariés** et notamment à travers la négociation collective (Perret et Roustang, 1993). En somme, l'emploi donne accès à la fois à la sociabilité, à l'utilité sociale et à l'intégration sociale (ce qui ne veut pas dire que d'autres activités ne pourraient pas donner accès à ces biens) (Méda, 1995: 300). Par conséquent, "l'idée d'une désutilité du travail ne résiste pas à l'analyse anthropologique ou même à l'introspection la plus sommaire." (Perret, 1995:68).

À l'échelle de la société, le scénario néolibéral propose une accélération de la marchandisation sous la poussée des seules forces autorégulantes du marché. En pratique, le maître mot est celui de l'adaptation à la contrainte externe comme le manifestent bien les politiques d'ajustement structurels proposées par le FMI et la BM pour les pays du tiers-monde et la forte influence des maisons de cotation sur les gouvernements des pays développés pour qu'ils réduisent leur déficit. Dans un cas

comme dans l'autre, le néolibéralisme fait preuve de dogmatisme. De nombreux analystes et observateurs n'hésitent pas à comparer les pratiques de la science économique ainsi entendue, à celles d'une secte (ce qui n'est pas nouveau puisque déjà les physiocrates étaient ainsi désignés) et même à celles du fondamentalisme et de l'intégrisme religieux (Jacquard, 1994: 36 et 88; Langlois, 1995: 61 et sq.)- "Les fondamentalistes de la compétitivité se montrent aussi agressifs dans leur théorie, aussi aveugles dans leur approche et aussi sectaires dans leur évaluation et leur jugement que leurs "collègues" religieux, " affirme le Groupe de Lisbonne (1995:170), sous la plume de Riccardo Petrella. Cet égarement résulterait en grande partie d'une vision trop étroite de l'économie qui n'est alors considérée que comme un rapport aux choses et non comme un rapport aux hommes. De ce point de vue, la meilleure politique économique ne peut être que celle du "laissez-faire" puisque toute intervention autre que celle du marché risque de briser ce mécanisme quasi naturel que représente la régulation marchande.

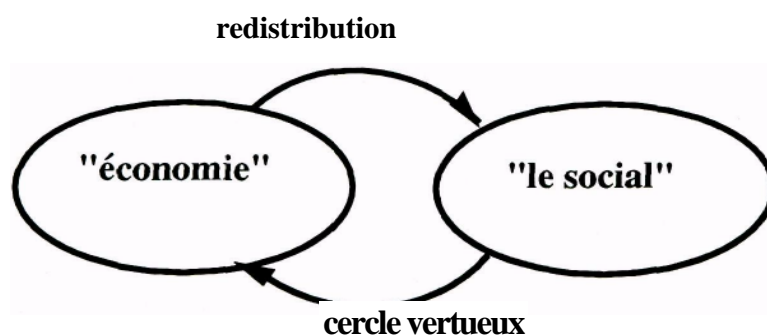
Enfin, en détruisant les anciennes régulations, comme il l'a fait très rapidement pour les pays de l'ancienne URSS, le néolibéralisme contribue sans aucun doute à mettre fin au fordisme et au providentialisme et donc à détruire les anciennes régulations dont les rigidités et les dysfonctionnalités étaient devenues passablement évidentes. En ce sens, il nous pousse à tenir compte des opportunités nouvelles que laissent entrevoir la mondialisation des échanges et la mise au point de nouvelles technologies d'information qui sont susceptibles de prendre en charge certaines fonctions logiques simples qui n'étaient assumées jusqu'ici que par les hommes et les femmes. En revanche, la solution néolibérale s'avère incapable de reconstruire de nouvelles institutions susceptibles de donner naissance à une nouvelle société (et à de nouvelles solidarités) puisque cette dernière suppose l'émergence de nouveaux compromis pour de nouvelles règles du jeu, dans le cadre d'un nouveau contrat social. On entrevoit ici les conséquences malheureuses d'une vision trop étroite de l'économie.

- **La société salariale** peut être désignée comme fordiste et providentialiste, s'il l'on se place du point de vue des compromis qui ont caractérisé les rapports de travail et les rapports de consommation (Aglietta et Brender, 1984; Bélanger et Lévesque, 1991). Cette société qui s'est mise en place au Québec à partir de la Révolution tranquille, a constitué un progrès social remarquable, tant du point de vue de la signification du travail salarié que du point de vue de la sécurité sociale et des services collectifs. En effet, elle a permis aux salariés d'accéder à un statut de citoyen de plein droit et d'améliorer leurs conditions de vie (Castel, 1995: 323). On assista alors à la montée d'une classe moyenne dans le cadre d'une société nouvelle dite de masse: production de masse, consommation de masse, culture de masse, etc. Une société où les conflits de classes disparaissent au profit de conflits de classement dans l'échelle de la consommation. Désormais, "la

demande sociale porte l'empreinte des comportements des salariés" (Aglietta et Brender, 1986:13). Ces avancées étaient d'ailleurs le résultat de luttes du mouvement ouvrier, de mouvements de citoyens et de femmes. C'est le cas du droit à la syndicalisation et à la négociation collective dans le domaine du travail. C'est le cas également de l'universalité des services collectifs comme ceux de l'enseignement et de la santé et services sociaux.

À cette époque, tout ce passe donc comme si les sociétés s'étaient alors donnée comme projet la mise en place d'une société où l'emploi constituerait désormais la priorité (Lévesque, 1995). Le plein emploi comme expression sera alors utilisé même si, aux yeux de certains, les engagements politiques n'ont jamais été suffisamment fermes pour dépasser "le plein emploi du capital fixe" (Bellemare et Poulin Simon, 1986: 10). Quoiqu'il en soi, "le plein emploi garantissait l'intégration, les différences de rémunération permettaient de se positionner socialement et de personnaliser les comportements, et les transferts sociaux préservaient la sécurité" (Bresson, 1993:13). Cette société réalisait donc un **arrimage vertueux entre l'économie et le social**: la généralisation du salariat, l'augmentation progressive des salaires et la redistribution constituent et stabilisent une demande solvable en croissance (rigidité à la baisse). Donc d'une part, la redistribution alimente le développement des services collectifs; d'autre part, une population en meilleure santé et mieux éduquée fournit des travailleurs et travailleuses plus productifs. Enfin, la croissance économique constitue alors un objectif conforme à l'intérêt général puisque ses retombées ont des incidences positives pour tous les citoyens sans exception.

Etat-Nation (1950-1980)



Si les avancées sociales du modèle fordiste-providentialiste alors réalisées sont à conserver, le modèle comme tel ne peut plus être simplement réaménagé à la marge pour plusieurs raisons.

En premier lieu, **la mondialisation** et notamment l'ouverture des frontières, est la plus évidente même si elle n'est pas la première dans l'ordre des facteurs qui déstabilisent la société fordiste-providentialiste (Engelhard, 1996; Carfantan, 1996). Le circuit keynésien et le compromis fordiste qui le permet, sont désorganisés. Alors que les exportations canadiennes ne comptaient que pour 20% du PNB en 1960, elles se sont élevées à 25% dans les années 1970 et à 30% dans les années 1980 (Cohen, 1992:83). Avec l'ouverture des frontières et les nouveaux accords (ALE, ALENA, OMC), on peut penser que les 30% seront dépassés au cours de la prochaine décennie. Le cercle vertueux entre la sphère économique et la sphère des services collectifs et de la redistribution relèvent désormais d'un cercle vicieux. En effet, dans une économie de plus en plus mondialisée et ouverte, la redistribution ne constitue plus un débouché au plan national mais des coûts qui rendent nos produits moins compétitifs. À l'échelle canadienne, la péréquation entre les provinces riches et les provinces pauvres est remise en cause puisque les débouchés sont de plus en plus donnés par l'exportation. En somme, la bourgeoisie financière qui prend le dessus sur la bourgeoisie industrielle sera désormais beaucoup plus préoccupée de réduire le déficit que de créer des emplois. À la différence de l'immédiat après-seconde-guerre, les classes dominantes ne sont plus partie prenante pour promouvoir le plein emploi.

En deuxième lieu, les limites de la société salariale de type fordiste et providentialiste en termes de participation active et de démocratisation nous obligent à chercher un autre modèle. Le modèle fordiste et providentialiste reposait sur **une double exclusion**, celle des travailleurs dans le système productif et celle des usagers dans les services collectifs (Bélanger, Grant et Lévesque, 1994; Lévesque, 1995). Conformément au compromis fordiste selon lequel les travailleurs reconnaissent les droits de gérance (et donc accepte la division taylorienne du travail) en échange d'avantages salariaux, l'inclusion est reportée du côté de la consommation. Autrement dit, dans le modèle fordiste, l'exclusion dans l'organisation du travail est compensée par une participation dans le secteur de la consommation. Cependant cette inclusion par la consommation révèle assez rapidement ses limites voire des formes inédites d'exclusion. La consommation de masse à travers une marchandisation croissante des biens et services devient rapidement une consommation individualisée et passive.

De plus, la démocratisation des services collectifs d'éducation, de santé et de services sociaux est définie en termes d'accès universel mais non dans le sens d'une démocratisation favorisant la participation active des professionnels, qui dispensent ces services, et des usagers à qui ils sont offerts (Bélanger et Lévesque, 1992). La définition de ces services demeurent sous le contrôle d'une bureaucratie centralisée, peu attentive à la diversité des situations locales, et incapable de repérer les nouveaux besoins. L'exclusion des usagers et des professionnels qui résulte de cette

situation, entraîne la dysfonctionnalité des services collectifs: un système d'éducation où le décrochage devient de plus en plus élevé (Proulx, 1995; Lessard, 1995); un système de santé où les coûts ne cessent d'augmenter alors que les gains au niveau de l'espérance de vie correspondent de moins en moins à une amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie (Béland, 1995). Progressivement, il est apparu que la consommation de masse (marchande) de même que celle (non marchande) de services collectifs bureaucratisés produisaient la dépendance et la passivité et étaient déficientes sur le plan des relations sociales, de la socialisation et de la participation à la société.

En somme, la compensation par la consommation pour l'exclusion dans le travail s'est avérée elle-même passablement limitée, excluante voire productrice de nouvelles exclusions sociales. Devant ces nouveaux problèmes, "les formes de solidarité étatique, le développement des services et des équipements collectifs ne suffisent plus à compenser les effets de l'atomisation sociale" (Rosanvallon, 1981:114). De ce point de vue, la nécessité de repenser l'État providence, de repenser les rapports entre l'économique et le social s'imposerait même si la dette de l'État disparaissait (Rosanvallon, 1995). Enfin, le système de production révèle de plus en plus ses limites. D'une part, la production de masse dans la mesure où elle repose sur des travailleurs peu qualifiés, est incapable de répondre aux demandes de consommateurs pour des produits diversifiés et de qualité (Streeck, 1992:1-40). D'autre part, les travailleurs eux-mêmes, de plus en plus scolarisés, refusent l'exclusion dans laquelle les confinent l'organisation taylorienne du travail et le compromis fordiste, d'où une demande pour une reprofessionnalisation du travail (Laville, 1992a). Enfin, "la modernisation sociale des entreprises" s'impose pour satisfaire aux exigences de flexibilité et d'intégration qu'exigent non seulement les marchés mais également les nouveaux systèmes techniques et notamment l'informatisation des systèmes de production (Bélanger, Grant et Lévesque, 1994).

En troisième lieu, la croissance est incapable d'apporter par elle-même une solution au problème du chômage et de l'exclusion. D'une part, le taux de croissance est très inférieur à celui des décades antérieures; d'autre part, les prévisions pour les années à venir ne permettent pas de s'attendre à une croissance comparable à celle des années 1960 (Lapointe, 1997). La croissance économique même dans le cas des hypothèses les plus optimistes sera insuffisante pour créer un nombre d'emplois répondant à la demande. Malgré d'importants investissements, les "500 plus grandes entreprises américaines n'ont pas créé un seul emploi entre 1975 et 1990, leur part de la force de travail est passé de 17% à moins de 10%" (Reich, 1991: 197). De même au Canada, on a assisté à un déclin de l'emploi dans le secteur manufacturier: alors que le niveau de production s'est maintenu autour de 20%, l'emploi est passé de 19,3% à 18,2% entre 1981 et 1988 (Getler, 1992:369). Parce que les investissements portent sur la modernisation technologique et donc sur

une augmentation de la productivité (par une augmentation du ratio capital/travailleur), il s'en suit une réduction de l'emploi alors même que la capacité de production totale se maintient ou augmente (v.g. le cas de l'Alcan au Saguenay en témoigne éloquemment). Si le secteur des services aux personnes peut constituer un gisement d'emploi, il n'en demeure pas moins que les emplois de ce secteur ne suffisent pas à sortir de la pauvreté.

En quatrième lieu, **il n'existe plus à l'échelle de la société une base sociale** qui permettrait de mobiliser tous les acteurs sociaux pour une croissance axée sur le plein emploi. Les acteurs les plus influents de l'économie y sont opposés comme le manifestent les réactions du milieu financier américain à l'annonce d'une réduction du taux de chômage. De ce point de vue, les récessions favorisent la capacité de régulation du marché et donc une apparente meilleure allocation des ressources. De plus, la croissance n'apporte plus de retombées positives pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, notamment pour ceux et celles qui sont objet d'exclusion professionnelle et sociale. En somme, même si le patronat et les syndicats arrivaient à faire du plein emploi une priorité, ce compromis axé sur le travail salarié ne tiendrait pas compte des nouveaux acteurs sociaux et des demandes portant entre autres sur la qualité de vie.

L'impossibilité de nouveaux compromis pour le plein emploi soulève alors la question de savoir pourquoi nos hommes politiques continuent de présenter la croissance comme finalité sociale et à faire de l'emploi un leitmotiv de leurs discours. "Discours sur discours annonçant de l'emploi qui n'apparaît pas, qui n'apparaîtra pas. Locuteurs et auditeurs, candidats et électeurs, politiciens et publics le savent tous, ligüés autour de ces incantation pour oublier et nier, avec des motivations diverses, ce savoir" (Forrester, 1996: 202). Si la croissance apparaît comme le souverain bien, le bien commun de nos sociétés, c'est entre autres parce que la raison économique a marginalisé tous les autres motifs et repères de l'action. Dans cette perspective, la croissance est défendue moins pour le bien-être du plus grand nombre que "parce qu'elle donne un sens à nos sociétés" et qu'elle offre "une dynamique qui capte et polarise les énergies, oriente la créativité vers des buts positifs, simplifie les conflits et les problèmes." (Perret, 1995: 17). Dans cette visée, "il est absurde d'être pour ou contre la croissance en soi, il faut progressivement s'interroger sur le contenu de cette croissance et ne plus faire aveuglément confiance aux agrégats comptables qui n'ont guère de signification sociale" (Roustang et alii, 1996:89)

Bien que différemment, Dominique Schnapper (1994) et Dominique Méda (1995) expliquent également bien comment l'économie et par suite la croissance ont pu s'imposer comme finalité sociale et pourquoi l'une et l'autre se maintiennent dans le discours politique. Le choix de la laïcité de l'État-Nation a favorisé la traduction des questions identitaires et morales en termes socio-

économiques ou de droits individuels. La laïcité supposait une abstention du politique sur les valeurs et fins ultimes qui différaient selon les individus de sorte que le seul bien vraiment commun sera l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à chaque individu (Schnapper, 1994: 122 sq). Autrement dit, comme l'échange économique n'oblige à aucune présupposition sur les buts ultimes poursuivis par l'autre, on peut faire l'hypothèse que l'une des fonctions majeures de l'économie est de rendre possible la laïcité, "dans une société divisée sur l'interprétation métaphysique de l'existence et la hiérarchie des valeurs personnelles" (Perret: 1995:210). Ce faisant, les sociétés modernes se sont constituées comme des espaces protégés de la violence et de l'irrationnel au profit de l'homo oeconomicus. En somme, "élaborée comme moyen d'éviter à tout prix l'arbitraire et la discussion sur les fins, l'économie porte en elle la tendance à se présenter comme politique" (Méda, 1995:256). Ce faisant, elle entraîne une confusion entre les moyens et les fins. Si la solution néolibérale conduit à un refus du politique, la solution productiviste conduit à faire de la croissance une religion.

À l'heure de la postmodernité, on peut se demander si nos sociétés n'ont pas atteint assez de maturité pour reposer la question des finalités en essayant de réinventer le politique (Freitag, 1995). Affirmer une direction comme incontournable ne fournit pas pour autant la carte qui permettrait d'éviter les zones dangereuses. Si pour certains la soumission du politique au religieux constitue la voie, "le dépassement de cette alternative n'est pourtant pas hors de portée pour la démocratie: si l'économie ne convient plus dans le rôle du bien commun, rien n'interdit de chercher à identifier d'autres biens communs politiques compatibles avec les idéaux de la démocratie moderne" (Perret, 1995: 212). Chose certaine, on ne peut évacuer la question de savoir s'il est possible d'imaginer des projets rationnels qui ne soient ni économiques, ni guerriers, ni religieux. Il existe une crainte à entrer dans un univers inconnu et nouveau. De même, on peut se demander si le temps n'est pas venu de regarder plus sérieusement l'hypothèse d'une société post salariale. Compte tenu des limites de la croissance et de l'exclusion qu'engendré une société centrée sur l'emploi, "il est tout de même étrange que l'on ne songe jamais à s'organiser à partir de l'absence de travail, au lieu de provoquer tant de souffrances, et de si stériles, de si périlleuses, en démentant cette absence, cette disparition, en les donnant pour un simple intermède que l'on ignore ou que l'on prétend combler, voire supprimer, dans des délais et des temps imprécis, sans cesse reconduits, tandis que s'installent le malheur, le danger" (Forrester, 1996: 205).

Dans cette visée, on pourrait également chercher un dépassement de l'utilitarisme individualiste à partir d'une redécouverte de la dimension communautaire de la société (Caillé, 1989; 1994). La revalorisation de cette dimension communautaire suppose une réforme en profondeur de l'État. Comme l'écrit Dominique Méda (1995:285), "réformer l'État est sans doute l'une des choses les

plus difficiles à faire, et il paraît tout à fait certain que les deux démarches qui consisteraient, l'une à promouvoir une société plus communautaire, l'autre à réformer l'État, ne peuvent s'opérer l'une sans l'autre, ne peuvent que se féconder l'une l'autre". Cela suppose que nos sociétés sont assez riches et suffisamment conscientes des menaces qui pèsent sur la cohésion sociale pour qu'elles s'engagent "à sécréter du sens, de la sagesse, de la solidarité, de la beauté. Ces ressources-là ne produisent aucun enrichissement immédiat mais elles permettent certainement à long terme d'éviter la violence, le nationalisme, l'avalissement, la guerre et finalement la dissolution sociale" (ibidem). Ce faisant, l'économie serait soumise au politique, ce qui supposerait "de créer de nouveaux indicateurs de richesse sociale capables de valoriser toutes les formes de richesses."

La redécouverte de la dimension communautaire de la société à partir de la mise en valeur d'un espace civique entre le gouvernement et le secteur privé est sans doute plus facile à partir de l'échelle locale et de la proximité, soit " le lieu où l'on rencontre des voisins pour parler de la surveillance d'un carrefour, organiser une kermesse pour l'école du quartier, discuter de la façon dont l'église ou la synagogue vont pouvoir abriter des sans-logis, ou organiser un tournoi sportif pour les enfants. Dans cette sphère, poursuit Barber, nous sommes des êtres publics et partageons avec les pouvoirs publics un sens de l'intérêt général et du bien commun; mais contrairement à eux, nous ne revendiquons pas la contrainte légitime. C'est librement et volontairement que nous y prenons part et, en ce sens, nous ne revendiquons pas la contrainte légitime" (Barber, 1995: 290). Enfin, conclut Barber, "cette aire de la coopération de voisinage partage avec le secteur privé l'avantage de la liberté: il est volontaire et constitué d'individus et de groupes librement associés; mais à la différence du secteur privé, il vise des intérêts collectifs et utilise des modes d'action consensuels, c'est-à-dire intégrateurs et coopératifs." Ajoutons que cette forme de coopération ne se limite pas au local puisqu'elle est également présente dans la proximité qu'entretiennent les réseaux.

La crise de l'emploi n'est pas un problème isolé et ne relève pas exclusivement de l'économie. Dans cette visée, la crise de l'emploi suppose une double analyse: une analyse socio-économique portant sans doute sur l'arrimage entre l'offre et la demande où on découvrira que la croissance ne peut à elle seule constituer une réponse; une analyse politique et culturelle des rapports entre le développement économique et le fonctionnement de la société, ce qui nous oriente vers une analyse de l'ensemble des activités de production de biens et de services (Perret, 1995:105). Comme le thème de ce colloque l'indique, "de nouveaux partages s'imposent". Autrement dit, la crise de l'emploi et avec elle la pauvreté et l'exclusion est d'abord une question politique dont les incidences économiques sont par ailleurs évidentes. Une question politique, c'est-à-dire une question de choix de société et de modèle de développement, ce qui suppose la possibilité d'en débattre pour s'entendre justement sur les nouveaux partages. Nouveaux partages entre le Nord et le Sud

(Favreau, 1997), nouveaux partages à l'échelle de l'État-Nation, nouveaux partages à l'échelle des collectivités, nouveaux partages sur les lieux du travail. Les choix concernent non seulement les moyens, plus ou moins de croissance, mais le type de société. En somme, il faudrait cesser d'identifier le Bonheur intérieur brut au produit intérieur brut, l'avoir à l'être. Un tel virage suppose que l'économie soit réinsérée dans le social et soumise au politique quant à sa régulation.

2. Autres éléments pour un scénario axé sur la solidarité

On comprendra facilement qu'un scénario alternatif ne puisse pas être aussi bien articulé que les scénarios dominants: celui qui dominait hier, le fordisme, et celui qui domine actuellement, le néolibéralisme. En effet, l'un et l'autre ont eu le soutien des instances et entreprises les mieux pourvues en termes d'expertise et de ressources intellectuelles. Redonner la priorité au politique et à la démocratie, suppose de repenser non seulement le rapport entre l'économique et le social mais également le contenu de chacun, celui de l'économie comme celui du social. Avant de proposer des éléments de réformes sociales, il nous semble important d'identifier les inspirations théoriques qui peuvent nous aider à mieux entrevoir le champs des possibles et ainsi à alimenter voire à renouveler le débat.

- **Les inspirations théoriques** pour penser un scénario différent du néolibéralisme et du fordisme sont manifestement de plus en plus nombreuses. En témoigne par exemple le succès que connaît la nouvelle collection "Sociologie économique" de Desclée de Brouwer dont le premier ouvrage, **Cohésion sociale et emploi**, a été lancé en 1994 et a été suivi de plusieurs dizaines d'ouvrages. De même, on peut relever le succès que connaît la **Society for Advancement of Socio-Economies (SASE)** créée en 1989 et dont le prochain congrès aura lieu à Montréal en juillet prochain (1997). Dans sa plate-forme, le SASE met de l'avant une nouvelle approche, la socio-économie qui se veut non seulement multidisciplinaire et multidimensionnelle mais également positive et normative. La socio-économie pose comme hypothèses que "la concurrence est un sous-système enchâssé (embedded) dans un contexte sociétal" et que "les choix individuels procèdent de valeurs, d'émotions ou de connaissances" (SASE, 1990; Etzioni et Lawrence, 1991). Outre des sociologues, des politicologues et des historiens, des économistes font partie de cette nouvelle association et non les moindres puisqu'on y retrouve entre autres quelques prix Nobel et des célébrités tels K. Boulding, H. Leibenstein, A. Hirschman, A. Sen, L. Thurow, A. Chandler, H. Simon. Enfin, comme l'indiquent Michel Beaud et Gilles Dostaler (1993: 207), les économistes qui ont tenté de rendre compte de l'économie selon toutes ses dimensions, ont été conduits à déborder leur propre discipline.

Dans cette visée, les contributions théoriques qui nous inspirent pour élaborer un scénario alternatif

sont les suivantes. En premier lieu, **les nouveaux institutionnalistes américains et français**. Dans le premier cas, celui des institutionnalistes américains, nous pensons notamment à Michael J. Piore (1984 et 1995) qui a popularisé, avec Sabel, l'expression "spécialisation souple" et a attiré l'importance sur les districts industriels et sur la dimension communautaire de ces transformations. Dans le second, celui des institutionnalistes français, nous pensons non seulement aux régulationnistes français (Aglietta, 1976; Boyer, 1986; Bélanger et Lévesque, 1991) qui ont bien mis en lumière l'originalité et les limites des "trente glorieuses" tout en popularisant l'expression fordisme mais également aux conventionnalistes (Bolstanski et Thévenot, 1991; Salais et Storper, 1993) qui ont bien montré que le marché n'était qu'une forme de coordination parmi d'autres: le monde industriel, le monde civique, le monde domestique, le monde de l'opinion et le monde de l'inspiration (Lévesque, Bourque et Forgues, 1997). Le néocorporatisme tel que proposé par Wolfgang Streeck (1992) et Philippe C. Schmitter (1991) complète bien les institutionnalistes américains et français par l'attention que ces auteurs apportent aux institutions politiques et par la distinction qu'ils proposent entre la démocratie libérale et la démocratie sociale (Matzner et Streeck, 1991).

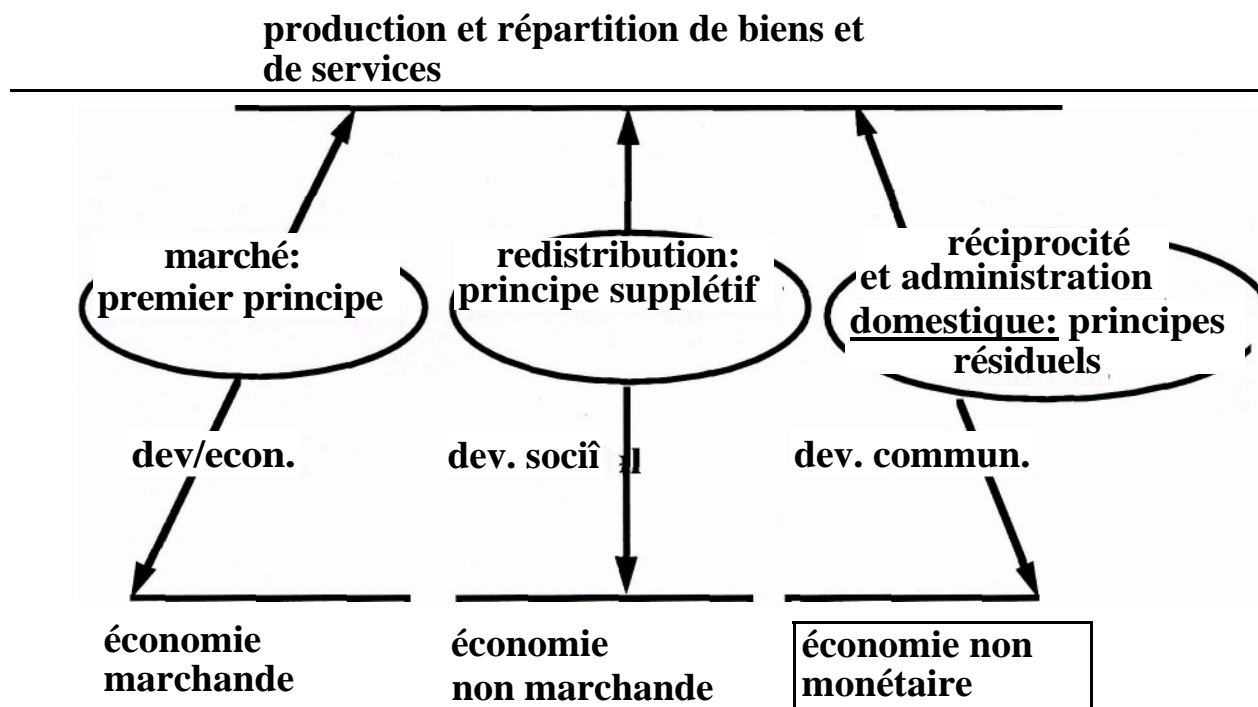
En deuxième lieu, **l'approche des nouveaux mouvements sociaux** constitue une référence incontournable, si l'on veut tenir compte de la dynamique de la société et de l'émergence des nouvelles valeurs. Cette approche complète bien celle des institutionnalistes qui ont tendance à s'en tenir au mouvement ouvrier et à son institutionnalisation à travers les syndicats (Neveu, 1996; Touraine, 1978, 1973). Elle permet d'identifier un ensemble de nouveaux acteurs sociaux (femmes, jeunes, amérindiens, écologistes) qui portent des valeurs nouvelles (qualité de vie, autonomie, solidarité et convivialité) souvent en rupture avec le paradigme fordiste qui reposait sur la valorisation de la technique, de l'État et du pouvoir d'achat (Lipietz, 1989). Elle permet également de voir que la montée de l'individualisme s'accompagne d'une redécouverte des vertus de la proximité, voire de la communauté (Piore, 1995). La participation de ces acteurs s'impose pour l'élaboration de nouveaux compromis en vue d'un nouveau contrat social (Bélanger et Lévesque, 1992). Leur importance dans la recherche de solutions nouvelles pour le chômage et l'exclusion a pu être observée lors du dernier Sommet sur l'économie et l'emploi de même que dans les décisions concernant de grands projets économiques comme ceux mis de l'avant par Hydro-Québec (Lévesque et Ninacs, 1997). Cette approche met bien en lumière les limites de la solution fordiste et providentialiste.

En troisième lieu, nous nous inspirons d'approches qui définissent **l'économie autrement**, en s'en tenant ni à la seule dimension marchande, ni au seul point de vue formel qui réduisent l'économie au seul calcul rationnel pour satisfaire des besoins illimités dans un contexte de

ressources rares (Lévesque, Bourque, Forgues, 1997). Il faut bien voir que ce qui est illimité, ce ne sont pas les besoins humains mais nos désirs. Ces derniers deviennent illimités lorsque la société est réduite à un agrégat d'individus sans solidarité et insertion sociale. Dans cette visée, deux contributions nous semblent convergentes et fort inspirantes, celle de Polanyi (1944) et celle de Braudel (1979).

Polanyi montre que l'économie prise d'un point de vue substantif, ne saurait être réduite aux activités marchandes puisqu'elle comprend aussi bien des activités non marchandes relevant de la redistribution assurée par un principe central, en l'occurrence l'État, que des activités non monétaires assurées à travers la réciprocité et l'administration domestique. De plus, l'auteur de **La grande transformation** met bien en lumière que l'économie marchande qui opère le plus souvent entre inconnus, ne présuppose pas un engagement entre les contractants autre que celui concernant l'objet d'échange. En revanche, les activités économiques relevant de la réciprocité et l'administration domestique supposent un engagement très important entre les acteurs individuels et collectifs impliqués. Dès lors, une société où les activités économiques seraient assurées exclusivement par le marché, serait menacée de dissolution ou tout au moins d'un déficit de cohésion sociale en raison de l'absence de rapports sociaux. Pour se maintenir, une société qui fait de l'économie marchande le principe quasi exclusif de production et de répartition de biens et services, est contrainte de faire appel massivement à l'État pour refaire le tissu social qui ne cesse de s'user sinon la violence et le chaos occupent un espace de plus en plus large (Godbout, 1992). Dans cette visée, les deux grandes guerres mondiales apparaissent comme le résultat d'une régulation économique où le laissez faire dominait.

Fordisme et providentialisme: marché- état-réciprocité



**Fordisme et providentialisme = séparation et
hiérarchisation des économies**

Source: La ville. Les services de proximité. 1992:135

Par ailleurs, la crise actuelle apparaît moins comme une crise de l'État ou du social que comme une crise du couple État-Marché et de la marginalisation de l'économie non monétaire. En effet, "la propension à régler les problèmes sociétaux par l'articulation des régulations marchandes et étatiques va être accentuée par la découverte d'une synergie entre marché et redistribution" comme l'a bien mis en évidence l'analyse keynésienne (Laville, 1992:133). Selon la configuration en crise, le marché est le principe dominant; l'État, le principe supplétif alors que les activités économiques relevant de la réciprocité et de l'administration domestique sont considérées comme résiduelles ou devant disparaître. Pour les services collectifs et notamment pour les services de proximité, une approche strictement marchande se heurte à la faible solvabilité d'une grande partie des nouveaux

clients qui sont peu fortunés alors qu'une approche exclusivement étatique à partir des services publics ne réussit qu'imparfaitement à répondre aux besoins locaux en raison d'une démarche trop centralisée, trop bureaucratique qui est incapable de susciter une mobilisation des ressources non monétaires indispensables pour la définition des nouveaux besoins. Au couple État-Marché, L'Aville propose un triangle qui mettrait en synergie les ressources provenant aussi bien du marché que de la redistribution (État) et de la réciprocité. À partir d'une impulsion réciprocaire, l'économie solidaire s'inscrit dans le cadre d'un espace public susceptible de favoriser la fécondation mutuelle de ces trois types d'activités économiques.

Dans une perspective qui tente d'expliquer la genèse du capitalisme et qui prend ainsi en charge la longue durée, Braudel a esquissé progressivement une vision de l'économie où l'on retrouve deux étages et un rez-de-chaussée. Comme pour un édifice, le rez-de-chaussée est antérieur en quelque sorte au premier étage qui est constitué de l'économie de marché à l'échelle locale, voire nationale. Par la suite, un deuxième étage s'est ajouté, c'est l'économie-monde. De nos jours, ces deux étages et le rez-de-chaussée sont toujours reliés entre eux même s'ils obéissent à des logiques et des règles différentes de sorte qu'un scénario pour l'avenir doit tenir compte de cette diversité, ce qui nous oblige à bien comprendre la configuration actuelle de cet édifice comme le montre bien Verschave dans son ouvrage **Libres leçons de Braudel, Passerelles pour une société non excluante** (1994).

Le rez-de-chaussée est constitué de **l'économie de subsistance**, c'est le niveau inframarchand où la logique est moins celle de la rationalité formelle que celle de la rationalité en valeur. C'est l'étage des passions et d'une certaine opacité mais également celui des solidarités les plus fortes, à travers la proximité et le voisinage où les femmes jouent un rôle de premier plan. Les activités économiques de subsistance et de proximité ne peuvent pas pour autant être considérées comme archaïques puisqu'elles constituent des lieux d'apprentissage et de créativité, des lieux riches en termes de création de richesse et d'emplois. Si l'on abandonne une vision trop exclusivement économiste, on pourra voir le rez-de-chaussée comme le lieu où "se cherche et s'invente l'avenir", le lieu où "la société trouve sa sève créatrice - y compris pour les mauvaises herbes" (Verschave, 1994:118). Les activités économiques du rez-de-chaussée sont relativement contrastées puisqu'on y retrouve 1) une économie domestique-familiale d'auto-production où la consommation et la production ne sont pas séparées (dominant dans les pays du tiers-monde mais représenterait 50% du PIB des pays de l'OCDE) (Sauvage: 14); 2) des échanges non monétaires de proximité, soit le

LES TROIS ÉTAGES BRAUDÉLIENS

ETAGE SUPERIEUR	ECONOMIE-MONDE	MACRO-POLITIQUE
Étage de l'accumulation (ressources et puissance. Distance, opacité, arbitraire, double langage, privilèges. Affranchissement du droit commun (retour aux familiarités du rez-de-chaussée).	Très grandes entreprises et institutions financières, États, secteur public. Monopoles et oligopoles. Économie de rente.	Politique nationale et internationale. La force tend à primer sur le droit.
PREMIER ETAGE	ECHANGE LOCAL	DEMOCRATIE LOCALE
Étage des règles du jeu, des régularités et de la régulation. Centre et ligné de flottaison de la vie sociale Visibilité et reconnaissance.	Marché local, économie déclarée des entreprises individuelles et des PME. Multiplicité des acteurs et concurrence.	La cité. Collectivités territoriales, vie associative, contre-pouvoirs civiques. Formation du débat public.
REZ DE CHAUSSEE	ECONOMIE DE DE SUBSISTANCE	PRE-POLITIQUE
Étage des fondements. Enracinement culturel (ancrage) et sources de créativité. "Cellules mères". Loi du milieu (non écrite)	Économie de survie. Économie non marchande et informelle.	Familles, clans.

Source: Verschade, 1994

don et le troc dont on redécouvre l'importance; 3) des activités marchandes informelles qui sont souvent insolubles à moins de contourner les règles qui s'imposent au premier étage; 4) des microentreprises individuelles ou collectives: revenus de survie: petits métiers, vente sur les marchés,

artisanat et petits commerces (Sauvage, 1996:14). Enfin, en temps de crise, le rez-de-chaussée s'anime, "les régions ou quartiers abandonnés par l'économie de marché s'ingénient à ressusciter une économie informelle, trouvent ou redécouvrent des pratiques de survie (microcultures ou micro-élevages, trocs, trafics, travail irrégulier, rapine); telles les espèces mutantes dans un environnement inhospitalier, beaucoup de ces pratiques ne durent pas, mais celles qui résistent font preuve d'une vivacité exceptionnelle - y compris les variantes mafieuses" (Verschave, 1994: 118-119). On entrevoit les limites d'un scénario qui ne tiendrait pas compte de ce rez-de-chaussée ou qui l'identifierait à l'économie sociale, au rez-de-chaussée, comme le néolibéralisme a tendance à le faire (Rifkin, 1995).

Le premier étage, celui de **l'économie de marché local** (à l'échelle du monde, le local représente le national), est sans doute mieux connu puisqu'il correspond à l'économie où les règles du marché tendent à s'imposer en raison de l'étroite surveillance que l'État y assure. Ces activités économiques sont donc transparentes, reconnues, mesurées et fortement régulées de sorte qu'elles évoluent selon le registre de la normalité. Nous sommes donc à l'étage de la raison, de la mesure et des règles. En raison du caractère ambigu du rez-de-chaussée, une partie des activités s'y déroulant pourrait remonter à l'étage alors que d'autres perdraient leur dynamique dans ce passage de l'économie inframarchande à l'économie marchande. Les activités marchandes qui sont devenues informelles en raison de règles inadaptées, pourraient être reconnues par l'économie de marché local. De même, certaines activités non marchandes pourraient être marchandisées et transformées en emplois selon certaines règles. Cela pourrait être le cas des activités relevant de **l'économie d'utilité sociale, écologique et territoriales**, soit des activités de services relationnels, d'entretien de l'environnement, de développement communautaire (Sauvage, 1996:15).

Enfin, le deuxième étage, **celui de l'économie-monde**, des activités économiques s'inscrivant directement dans la compétition internationale. À la différence de l'économie de marché locale, cette économie-monde échappe aux règles, ne serait-ce que parce le libre-échange qui profite à ces entreprises, ne permet pas de tenir compte de règles locales trop différentes. À l'échelle de l'économie monde, les règles n'existent plus, nous sommes non pas dans une concurrence comme on le retrouve dans l'économie de marché locale mais dans l'univers du calcul spéculatif, de l'exception et des privilèges. Pour les puissants acteurs de l'économie-monde, "les règles n'existent plus; à vrai dire, leur petit nombre en tel ou tel secteur d'affaires les ramène paradoxalement aux pratiques de proximité du rez-de-chaussée", où prédomine l'économie informelle (Verschave, 1996:29).

Si le rez-de-chaussée relève de l'inframarchand, l'économie-monde serait l'étage du supramarchand, au-delà du marché où l'offre et la demande régulent les échanges. Dans une perspective théorique différente, cette vision des grandes entreprises évoluant à l'échelle du monde rejoint les analyses de Galbraith (1974) quand il montre comment la régulation de la petite entreprise, qui évolue dans un système de marché auquel elle doit s'adapter, est différente de celle de la grande entreprise dont le système planificateur est capable d'imposer ses règles au marché et aux consommateurs. Les entreprises à l'échelle de l'économie-monde évoluent de plus en plus à travers des réseaux, en tissant des alliances dites stratégiques qui font que pour elles le terme commerce et marché sont plus des analogies que des contraintes. Ce faisant, elles échappent en grande partie à la concurrence que doivent subir les entreprises de l'économie de marché local. S'il est à première vue paradoxal que les entreprises de l'économie-monde défendent la concurrence alors qu'elles tentent de s'en soustraire, c'est que le libre marché leur permet d'exploiter le travail et les produits dans des rapports inégaux où elles peuvent faire appel à un pouvoir politique capable d'imposer, à l'économie du marché local, des règles dont la légitimité est acceptée.

L'économie du rez-de-chaussée et celle de marché local sont **enracinées dans le territoire, dans le pays** alors que l'économie-monde est par définition en partie déracinée puisqu'elle évolue à une autre échelle de sorte que la délocalisation représente toujours une hypothèse. Braudel insiste sur le fait que l'étage supérieur néglige et écrase les étages inférieurs. En se préoccupant peu des conséquences sur les communautés, les entreprises de l'économie-monde réalisent ainsi une rente importante. Cette rente explique que les travailleurs de ces entreprises dans les pays développés soient relativement privilégiés en termes de conditions de travail par rapport à ceux des entreprises de l'économie de marché local. Par ailleurs, le triomphe de l'économie-monde "se produit en même temps qu'une dérégulation qui aggrave la surexploitation dangereuse des étages inférieurs: la mondialisation de l'économie, c'est surtout une délocalisation, un désenracinement généralisé - économique, mais aussi politique et culturel - qui malmène les équipages et les soutiers du navire économie-monde. Ce triomphe pourrait donc être éphémère, sous les assauts prévisibles des trop nombreux laissés-pour-compte, exclus et surtout méprisés du nouvel ordre économique" (Verschave, 1994: 36). Le déficit des solidarités qui s'en suit, pourrait non seulement entraîner des coûts importants mais aussi tarir les sources de créativité et d'engagement social. Enfin, une économie-monde sans règle ne peut que déstabiliser une économie de marché local qui a besoin de règles pour être pleinement productive (Streeck, 1997). Il pourrait s'en suivre une perte de cohérence entre logique économique et normes sociales.

- **Quelques pistes pour un scénario axé sur la solidarité**

La solidarité et l'engagement au travail supposent un certain nombre de conditions dont la première est sans doute celle d'un sens ou d'un projet que seule la démocratie est capable de définir. De plus, ce sens ou ce projet suppose un certain nombre de conventions et de règles qui assurent les individus et groupes sociaux que leur engagement social et leur solidarité ne seront pas détournés comme le ferait actuellement l'État-providence, selon de plus en plus des citoyens. Si la communauté et notamment celle du voisinage et de la proximité favorise la solidarité et l'engagement plus que d'autres, elle peut également donner lieu à des rapports non favorables à la liberté et à l'émancipation des individus. Pour ne pas conduire à des formes totalitaires, l'engagement communautaire doit être volontaire et limité par des règles qui auront été négociées ou tout au moins seront connues par les parties. On entrevoit ainsi l'importance de ne pas confondre l'économique du politique, de les distinguer, même si leur contenu respectif doit être redéfini et leur articulation repensée. Cette redéfinition doit passer par une revalorisation de l'espace public comme lieu de débat, condition première de la vie démocratique et d'un élargissement de la citoyenneté. Ce faisant, l'économie en tant que moyen serait soumise au politique qui est le seul capable de définir les finalités sociales.

Dans cette visée, l'emploi constitue un facteur d'émancipation dans la mesure où il donne lieu à des droits et devoirs. En donnant accès à la fois à la sociabilité, à l'utilité sociale et à l'intégration sociale, l'emploi typique de la société salariale sort le travailleur de la sphère de la dépendance personnelle pour le faire entrer dans une sphère publique où l'engagement est forcément limité (Méda, 1995: 300). On entrevoit ainsi les limites de l'économie domestique et informelle pour penser des alternatives au travail salarié puisque cette économie a tendance à tirer ses acteurs dans la sphère du privé et de la domesticité (Laville, 1994a). Par ailleurs, si l'économie marchande et monétaire n'est pas dépourvue d'un caractère émancipateur, elle présente des dangers lorsqu'elle envahit la totalité de la vie sociale, comme le propose le scénario néolibéral ouvrant ainsi la porte à une dualisation de l'économie. Au niveau des services collectifs, par exemple, l'économie marchande pourra satisfaire les besoins de ceux qui peuvent payer alors que l'économie sociale constituera la solution du dernier recours pour les pauvres. À l'inverse, le scénario alternatif propose une synergie et une hybridation entre les divers types d'économies, à travers un élargissement de la démocratie.

Outre ces principes de départ, un scénario qui se veut axer sur la démocratie et la solidarité, ne saurait être élaboré sans une réflexion sur entre autres les transformations suivantes: - un nouveau système de régulation à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale;

- une modernisation du système productif;
- un refaçonnage du système des services collectifs et de la protection sociale;
- un partage du travail et une politique de la pluriactivité
- une nouvelle économie sociale ouverte sur l'économie solidaire

1) un nouveau système de régulation

Comme nous l'avons indiqué, le scénario néolibéral favorise la destruction du système national de régulation de la société salariale de type fordiste et providentialiste. Ce faisant, il joue sans doute un rôle nécessaire pour consommer la rupture avec le passé immédiat mais il est incapable de reconstruire la société et son économie (Hollingsworth et Boyer, 1997). De plus, comme la bipartition de Fernand Braudel (1979) le montre bien, l'économie-monde évolue en dehors des règles du système national de régulation et tend ainsi à les faire disparaître ou encore à les rendre impossibles. Les instances internationales de régulation de l'économie (Banque mondiale, Fonds monétaire internationale, OCDE et même l'Organisation mondiale du commerce) ont adopté ce comportement paradoxal, au nom d'une compétitivité sans limite et au nom d'une concurrence ouverte que les grandes entreprises de l'économie monde ne respectent pas elles-mêmes. Les décisions et les orientations de ces institutions échappent aux citoyens qui pour la plupart "décrochent" devant la technicité voire l'opacité de la question économique, n'apparaît ainsi de plus en plus que, sans une régulation de l'économie-monde, les États nationaux n'ont d'autres choix que de proposer l'adaptation et l'ajustement, quitte à jouer sur les seules modalités de l'adaptation.

Si les grandes instances internationales ne semblent pas ouvertes à la mise en place d'un système mondial de régulation autre que celui d'une compétitivité sans limite, il faut reconnaître qu'il existe des rapports minoritaires et de plus en plus d'analystes et d'intellectuels, provenant d'horizons divers, qui proposent une telle régulation. Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, met de l'avant cette hypothèse. À cette occasion, le secrétaire de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a proposé, aux 184 États représentés, un "contrat social" pour "apporter l'espoir aux États et aux nations". Des événements mondiaux comme le Sommet de Rio sur l'environnement laissent bien voir que le monde est à la recherche de nouvelles règles de coopération internationale (Lipietz, 1993). En effet, tout se passe comme si on assistait à l'émergence d'une société civile mondiale. Avec les moyens de communication dont dispose l'humanité, avec le volume des déplacements et la densité des échanges, au moins dans les pays développés (ex. l'internationalisation de la recherche et la multiplication des congrès et colloques internationaux), avec les ONG qui se sont multipliées depuis les deux dernières décennies, l'hypothèse d'une société civile mondiale et celle d'un nouveau contrat social à l'échelle mondiale

sont ainsi avancées.

De même, de plus en plus d'analystes envisagent également l'hypothèse d'une régulation mondiale qui éviterait l'ajustement par le bas, une des causes de l'exclusion et de la montée de la pauvreté dans les pays les plus avancés. Ainsi, l'économiste Kimon Valaskakis (1994: B2) a avancé l'idée d'un "GATT social" qui serait constitué entre autres des "normes minimales de salaires et de protection sociale"³ pour d'éviter l'ajustement par le bas et le dumping social. Plus largement, "le besoin se fait sentir d'institutions et de règles plus contraignantes régissant, par exemple, la circulation des capitaux, les rapports entre les monnaies, la protection de la propriété intellectuelle, définissant les conditions d'une concurrence plus équitable ou garantissant un minimum d'harmonisation internationale du droit du travail" (Perret, 1995: 109-110). Le Groupe de Lisbonne (1995) dont le sous-titre du rapport est "vers un nouveau contrat mondial", est même allé à définir avec précision les diverses composantes de ce contrat social. Les auteurs de ce rapport proposent de nouvelles formes de coopération non seulement pour donner un visage humain à la mondialisation mais pour éviter la catastrophe. Plus explicitement encore, ce rapport propose quatre contrats sociaux mondiaux pour une gouverne mondiale: 1) un contrat des besoins de base pour supprimer les inégalités, 2) un contrat de la démocratie pour un système de gouverne mondiale, 3) un contrat culture pour la tolérance et le dialogue entre les cultures, 4) un contrat de la terre pour le développement durable. Par contrat mondial, les auteurs entendent "l'identification et la promotion de principes, de modalités institutionnelles ainsi que de mécanismes et de pratiques économiques et financières qui permettent d'allouer et d'utiliser toutes les ressources matérielles et non matérielles disponibles, d'une manière qui soit profitable à l'ensemble de la société mondiale et qui, surtout, réponde aux besoins fondamentaux des populations les plus démunies de la planète" (Groupe de Lisbonne, 1995:203).

n existe également des propositions de contrat social à l'échelle européenne ou encore à celle d'un continent. Quoiqu'il en soit des formules, la question d'une régulation socio-économique à une échelle supranationale est maintenant posée de même que la nécessité d'une démarche démocratique pour y arriver. Il est donc urgent, "face à la mondialisation des rapports sociaux", de proposer l'édification "d'un cadre institutionnel supranational qui puisse constituer tout à la fois un forum débattant des grandes questions intéressant l'avenir de l'humanité (écologie et démographie; redistribution des richesses et des capacités productives entre le Nord et le Sud; sécurité collective et désarmement), de manière à dégager les axes d'un consensus, et une structure de régulation des

³. En France, M. Allais a fait une proposition semblable. Voir Chantai Euzéby (1994).

rapports économiques, politiques et culturels entre peuples, nations, aires de civilisation" (Birh, 1995:8)

À l'échelle nationale, il faut également un nouveau contrat social qui prennent en charge les nouvelles demandes sociales et qui reconnaissent les nouveaux acteurs sociaux. Dans cette visée, le nouveau contrat social ne peut se limiter à des négociations entre le patronat et les syndicats puisqu'il doit inclure les nouveaux acteurs sociaux que sont entre autres les femmes et les groupes communautaires. De plus, si le New Deal des années 1930-40 portait principalement sur un partage plus équitable du pouvoir d'achat à travers le contrat de travail et si l'État-providence était défini principalement en terme d'accès universel, **les enjeux à la fin des années 1990 sont ceux d'une démocratisation et d'un renforcement de la solidarité** pour repenser non seulement l'articulation de l'économique et du social mais également leur contenu. Pour entrevoir le contenu de ce nouveau contrat, il faut bien voir les directions qui s'offrent pour la modernisation du système productif et le refaçonnage de l'État providence.

2) la modernisation du système productif

Le système productif et notamment la grande et moyenne entreprise industrielle et l'entreprise de services standardisables (ex. les assurances) sont en voie de modernisation depuis plusieurs années. La production de masse fait de plus en plus place à une production diversifiée de qualité pour répondre à une demande plus attentive à la qualité et aux clients. Sous la poussée d'une double modernisation, modernisation technologique et modernisation organisationnelle (ex. réingénierie), les entreprises augmentent leur productivité tout en réduisant le nombre des emplois. Par ailleurs, cette modernisation permet une plus grande flexibilité et exige plus de polyvalence et de participation de la part des travailleurs. Ce faisant, la réorganisation de la production s'alimente de plus en plus au social, c'est-à-dire à une plus grande implication des travailleurs (la culture d'entreprise) et à des formes nouvelles de coopération entre les travailleurs de même qu'entre les entreprises et le milieu (ex. les alliances stratégiques). En somme, l'économie découvre sous un autre jour les vertus du social, de la coopération, de la réciprocité, de l'engagement et même de l'autonomie. Ce nouveau système engendre cependant de nouveaux problèmes sociaux, celui de l'exclusion du marché du travail de personnes aptes au travail sur lequel nous reviendrons, à propos du partage du travail.

Cette modernisation des travailleurs qui fait appel aux valeurs communautaires, à la coopération et à la réciprocité, à des logiques de type domestique (selon l'expression des conventionnalistes), est mise de l'avant aussi bien dans le scénario néolibéral que dans le scénario alternatif. Dans un cas,

elle relève du **paternalisme** alors que dans l'autre elle est une composante d'un **partenariat**. La différence est de taille, notamment si l'on se place du point de vue d'un élargissement de la démocratie. En effet, dans le premier cas, les rapports fortement individualisés sont soumis à l'arbitraire et à une domination de type communautaire alors que, dans l'autre, les rapports relèvent d'un partenariat et donc d'une négociation par les parties de règles qui définissent les droits et devoirs de chacun, qui posent des limites à l'engagement, pour ne pas tomber dans la domesticité et la dépendance personnelle. De plus, ce partenariat qui s'inscrit dans ce que nous avons appelé une démocratie salariale, se distingue clairement du rapport salarial fordiste en vertu duquel les travailleurs étaient en quelque sorte exclus des décisions concernant l'organisation du travail (Bélanger, Lévesque, Grant, 1994).

Enfin, ce partenariat suppose une redéfinition des pratiques syndicales, ce qui n'entraîne pas pour autant la disparition des conflits de travail. En revanche, l'objet des conflits de même que leurs modes de résolution sont de plus en plus différents puisque les travailleurs ne se situent plus en extériorité de l'entreprise (ils tendent à devenir partenaires). Dans la mesure où l'ensemble du système productif est traversé par une modernisation des entreprises capitalistes ouvertes à la participation des travailleurs, l'espace occupé par l'économie sociale dans la production des biens (ex. coopérative de travail) constitue en quelque sorte un laboratoire d'expérimentations qui peut inspirer l'ensemble de l'économie. En somme, un scénario alternatif axé sur la démocratie et la solidarité ne peut faire l'économie de la modernisation de l'ensemble du système productif.

3) un refaçonnage du système des services collectifs et de la protection sociale

De même, les **services collectifs** et la sécurité sociale (et donc "le social") qui constituent l'État providence, doivent être repensés pour des raisons qui ne se limitent pas à la réduction des coûts. Outre le fait que l'appareil de l'État semble de plus en plus constituer une machine, un monstre froid, qui évolue selon sa propre logique et qui échappe au contrôle des citoyens et des élus, les remises en cause portent entre autres sur :

- a) le fonctionnement bureaucratique et centralisé d'un appareil qui devient incapable de prendre en charge les différences régionales et de mobiliser les ressources directement concernées;
- b) un système de redistribution où la solidarité devient abstraite de sorte qu'on n'accepte plus de payer sans savoir à quoi servira son argent;
- c) un système qui crée de plus en plus d'exclusion (ex. le décrochage au niveau secondaire ou encore le taux croissant d'analphabétisme fonctionnel);
- d) un système qui engendre la passivité, la dépendance dans la mesure où les

besoins et les services sont définis par des experts et selon un mode bureaucratique (ex. le système de santé).

Par ailleurs, comme nous l'avons vu auparavant, le marché ne constitue pas en soi une solution alternative puisqu'il est incapable de répondre aux besoins des pauvres, autrement qu'à travers une économie sociale relevant de l'économie informelle et de l'économie domestique. La solution passe selon nous à la fois par la modernisation des services publics et par une économie sociale qui fassent une place nouvelle aussi bien aux professionnels qu'aux usagers, telle que l'économie solidaire l'expérimente.

La modernisation des services collectifs dans le sens de la démocratisation est beaucoup plus difficile que celle du système productif. En effet, les services aux personnes sont co-produits à la fois par les professionnels et par les usagers impliqués (Chauvrière et Godbout, 1992) de sorte que ces services sont définis non seulement par des rapports de travail mais aussi par des rapports aux usagers (Bélanger et Lévesque, 1992). Par conséquent, si l'on parle de démocratisation des services collectifs, il s'agit d'une **double démocratisation**: d'une démocratisation des rapports de travail et d'une démocratisation des rapports aux usagers. De ce point de vue, la décentralisation des services sociaux et de santé peut y contribuer dans la mesure où leur administration est rapprochée des citoyens et des usagers qui pourront ainsi mieux répondre à des demandes contrastées selon les régions, les communautés et groupes sociaux. De plus, les nouveaux services initiés par les groupes communautaires et de femmes que certains désignent maintenant par le terme d'économie sociale, sont des lieux d'expérimentations qui pourraient inspirer la modernisation des services collectifs assurés directement par l'État (Lévesque, 1995).

4) une économie sociale: plurielle et solidaire

Une fois posée la nécessité de moderniser et de démocratiser aussi bien le système productif dans son ensemble que les services collectifs relevant des services publics, il devient possible d'entrevoir **la contribution et les limites de l'économie sociale**. Indiquons dès maintenant que ce terme désigne des entreprises et des organisations qui ont des caractéristiques différentes des entreprises capitalistes et étatiques. Une de leurs caractéristiques les plus significatives, c'est leur fonctionnement démocratique en vertu duquel les décisions sont prises selon le principe bien connu: une personne, un vote. En fait, les membres sont propriétaires de l'entreprise non à partir de titres individuels de propriété (ex. des actions) mais par l'intermédiaire d'une association. C'est en quelque sorte une caractéristique que partagent aussi bien les coopératives que les organismes sans but lucratif (OSBL) et notamment ceux produisant des biens ou des services (et donc pas n'importe

quel OSBL).

En raison de leur potentiel de démocratisation et de leur structure de propriété, ces entreprises ont la capacité de réaliser des hybridations plus fructueuses que les autres formes d'entreprises entre les activités marchandes, les activités non marchandes (provenant de la redistribution) et les activités non monétaire (la réciprocité). Par rapport à l'implication des travailleurs dans les entreprises capitalistes, l'entreprise d'économie sociale offre un avantage certain puisque les travailleurs sont assurés que leur coopération et leur implication ne seront pas appropriées par un des actionnaires, la place de chacun étant défini par des règles bien connues de même que les modalités de répartition des surplus. En somme, ce qui fait l'originalité de l'entreprise d'économie sociale, c'est son **potentiel** élevé de démocratisation dans le domaine de l'économie. L'économie sociale dans la mesure où elle est reconnue et dans la mesure où elle s'inscrit dans un processus de démocratisation, se distingue radicalement de l'économie informelle et de l'économie de survie qui par définition sont dans l'ombre, dans le sous-sol. Elle se distingue également "de l'économie caritative qui présente le risque de substituer la sollicitude et la bienveillance au droit, nous ramenant plus d'un siècle en arrière quand la philanthropie voulait soulager la misère en moralisant les pauvres" (Roustang et al., 1996:100). Enfin, elle ne saurait être réduite à l'économie d'insertion, surtout si cette dernière n'est conçue que comme un secteur de transition vers l'économie de marché.

Par la suite (et par la suite seulement), l'entreprise d'économie sociale peut être considérée comme douée d'un potentiel original de création d'emplois et d'identification des nouveaux besoins sans oublier sa capacité à transformer ces besoins en emplois, y compris lorsque la demande n'est pas complètement solvable (ex. dans les services de proximité). Plus souvent qu'autrement, l'entreprise d'économie sociale émerge dans des activités qui sont nécessaires pour la société mais qui sont délaissées par le capitalisme ou par l'État. Ces activités nécessaires et délaissées ne sont jamais les mêmes, elles vont varier d'une période à une autre. L'entreprise d'économie sociale peut investir là où le capitalisme trouve que son investissement ne sera pas suffisamment rentable parce que ce dernier vise un niveau de rentabilité supérieure à ce qu'il obtiendrait s'il plaçait son argent, sans aucune autre implication de sa part (ex. dans une institution financière). En revanche, un travailleur ou un citoyen d'un village peut accepter d'investir 500\$ dans une coopérative, même si la rentabilité de cet investissement s'annonce inférieure à celle offerte par les institutions financières. Il peut le faire sans quitter le terrain de la rationalité si chère aux économistes puisque, même dans ce cas, son investissement peut être considéré comme rentable s'il prend en considération non seulement la rentabilité du capital investi (même inférieure) mais aussi le fait qu'il s'est donné un emploi ou qu'il

a amélioré la qualité de vie de son environnement. Parce qu'elle prend en considération les externalités et qu'elle se place dans la perspective du long terme, l'entreprise d'économie sociale présente un potentiel de création d'emplois qui dépasse celui de l'entreprise capitaliste.

Du point de vue de la création de l'emploi, l'entreprise d'économie sociale ne peut fournir la solution à elle seule, ne serait-ce parce qu'elle ne peut émerger dans tous les secteurs. On la retrouve surtout dans le secteur de l'économie de marché local et pour les entreprises à faible capitalisation. Les entreprises d'économie sociale peuvent s'enfoncer dans le rez-de-chaussée de l'économie informelle et domestique comme c'est souvent le cas aux États-Unis mais elles peuvent également aménager au premier étage de l'économie locale de marché et entrer en synergie avec l'ensemble de l'économie. C'est notamment le cas au Québec où l'on retrouve plusieurs milliers d'entreprises et d'organisations relevant de l'économie sociale. Outre le secteur coopératifs (1340 caisses et environ 1600 coopératives non financières), il faut ajouter plusieurs milliers d'OSBL dont environ 800 garderies et 2500 groupes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux. Enfin, il faudrait compter, également dans le secteur de l'économie sociale, le Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ), le Fondation (CSN) et la plupart des 250 fonds communautaires, locaux et régionaux dans la mesure où ces fonds réalisent un arbitrage entre la rentabilité maximale et les besoins sociaux d'emplois et de développement régional et local (Lévesque, Mendell et Kemenade, 1997). Si l'on tient compte des emplois et des ressources bénévoles que ces entreprises mobilisent directement ou indirectement, il faut en conclure que l'économie sociale n'a rien de marginal même si la plupart des projets émergent à la marge, dans le rez-de-chaussée de l'économie, pour reprendre l'expression de Braudel.

Les services aux personnes et notamment les services de proximité constituent un domaine où la demande est forte, bien que pas nécessairement solvable. Jean-Louis Laville (1995) est sans doute celui qui a le mieux mis en lumière la logique de développement de cette économie sociale qu'il appelle solidaire. En premier lieu, une logique d'émergence qui permet une construction conjointe de l'offre et de la demande par les usagers et par des professionnels (employés éventuels). Cette construction se fait sous l'impulsion réciproitaire (et donc à partir du bénévolat) à travers le débat et la discussion que permettent des assemblées de cuisines et les cercles d'études. En deuxième lieu, lorsque les bases de l'association et l'entreprise sont posées, le service attendu doit être produit. À cette fin, la contribution bénévole sera consolidée au moins en partie par une validation par le marché complétée par des ressources provenant de la redistribution, notamment s'il s'agit de services collectifs. On retrouve ici l'hybridation dont il était question précédemment.

Enfin, si l'on se place sur la plan de la régulation socio-économique (et donc à **un niveau macro**), les entreprises d'économie sociale occupent un espace et remplissent une fonction différente selon le modèle de développement comme on peut l'observer aussi bien dans le temps que dans l'espace. Au XIXe siècle alors que "le laisser-faire" domine comme mécanisme de régulation, l'économie sociale joue entre autres une fonction d'humanisation de la transition d'une économie traditionnelle voire artisanale à une économie concurrentielle. À l'époque du keynésianisme et du providentialisme, l'économie sociale a été d'autant plus réduite que le marché et l'État ont réalisé une séparation et une hiérarchisation entre les activités marchandes, qui tendront à prédominer, les activités non marchandes, qui occuperont une fonction de soutien (redistribution), et les activités non monétaires (réciprocité) qui seront considérées comme résiduelles et en voie de disparition. Avec la crise du keynésianisme et du providentialisme, la nouvelle économie sociale est redécouverte en raison de sa capacité à réunir, au sein de l'entreprise, les diverses formes de l'activité économique, capacité qui se fonde sur son potentiel d'implication des divers acteurs que sont entre autres les travailleurs et le milieu dans les entreprises, les usagers et les professionnels dans les services collectifs, à travers un élargissement de la démocratie.

De plus, le rôle de l'économie sociale à l'échelle sociétale ou macro ne se limite pas à la régulation économique puisque que cette forme d'économie joue également un rôle de plus en plus important au plan de la régulation sociale et de la cohésion sociale. En effet, à un moment où la nouvelle question sociale est celle de l'exclusion, l'économie sociale en raison de sa dimension associative, a la capacité de contribuer à renforcer les liens sociaux, à refaire un tissu social, à recoudre la déchirure sociale. Enfin, si l'économie sociale permet de répondre aux problèmes les plus urgents, elle laisse également entrevoir une nouvelle façon de repenser les solidarités, une nouvelle façon de relier l'économie et le social. Dans cette visée, l'économie sociale devient partie prenante d'un renouvellement de l'État providence au profit d'un État partenaire (*Enabling State*) qui se distingue à la fois de la solution providentialiste et de la solution néolibérale (Noël, 1996).

Même si l'économie solidaire existe depuis quelques décades, sa reconnaissance ne va pas de soi. Cette dernière est importante puisque "l'alternative solidaire, dans une société qui ne la reconnaît pas, ne peut guère se distinguer de prime abord d'une simple application, sur le terrain, de la politique sociale du libéralisme" (Lipietz, 1996:280). Au niveau conceptuel, la reconnaissance passe par un élargissement de paradigme de manière à permettre une réintégration de "l'économie dans la société, c'est-à-dire de ne plus concevoir le développement économique indépendamment du lien social, de la vie sur un territoire, de la nature, de l'identité de l'homme" (Sauvage, 1996::20). Cette reconnaissance passe également par des instruments d'évaluation appropriés qui tiennent compte des externalités et des retombées en termes de cohésion sociale. Au plan

institutionnel, il faut penser des formes de soutien appropriées autant du point de vue financier que du point de vue conseil et technique.

En effet, l'impulsion réciprocaire ne peut s'exprimer sans la mise en place d'un certain nombre de conditions dont un soutien en termes de conseil et d'expertise. Un gouvernement qui aurait bien compris la logique d'émergence de ces entreprises, par exemple, se refuserait à décréter par le haut des expérimentations qui ne peuvent naître que suite à des débats et à des échanges entre individus soucieux de trouver une solution collective à leurs besoins. De même, il apparaît alors clairement que les entreprises d'économie sociale ne peuvent être généralisées selon un modèle unique comme on le fait pour la plupart des programmes gouvernementaux. Si l'on procède ainsi, la construction conjointe de l'offre et de la demande devient impossible de sorte que les personnes se retrouvent alors avec des services qui ont les inconvénients des services publics étatiques (modèle unique et définit en haut) mais sans les avantages et les moyens que confère la redistribution étatique. Comme plusieurs le pensent et comme le montrent aussi bien les Coopératives de développement régional (CDR), les Corporations de développement communautaires (CDC), les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), "la légitimation de l'économie solidaire et sa pérennité passent par la création de structures intermédiaires capable d'animer une démarche d'hybridation et d'intégration des différentes formes d'activités économiques, dans le cadre d'une stratégie de promotion et de partage de l'emploi au niveau local" (Sauvage, 1996: 23). Dans cette perspective, l'intervention de l'État peut être relativement déterminante dans un sens comme dans l'autre.

5) une politique du partage du travail et de la pluriactivité

Parler du partage du travail salarié et de pluriactivité dans le cadre d'une économie plurielle, nous oblige à nous positionner par rapport à l'emploi. L'alternative ne consiste ni à un retour au plein emploi, comme nous l'avons expliqué, ni à une société de temps libre, comme si ce dernier pouvait être un objectif en soi. D'une part, l'emploi à tout prix n'apporte pas nécessairement de solution à l'exclusion comme le manifestent les petits boulots et l'emploi précaire. D'autre part, le temps libre n'est pas une solution en soi puisqu'il peut renforcer la fragmentation sociale et l'anomie, d'autant plus facilement qu'il est souvent constitué du "travail au noir, de rapports de soumission échappant à toute régulation juridique dans l'économie informelle, de temps vide ou rempli par la consommation, sans repères normatifs." (Laville et Perret, 1995:6). Le partage du travail répond en partie à l'impossibilité du plein emploi alors que la pluriactivité tentent de fournir une alternative autre que le seul temps libre.

Par ailleurs, si on ne veut pas sacrifier toute une génération, un scénario radical doit prévoir au moins deux étapes: l'une de transition vers une société postsalariale et l'autre de rupture avec cette société. **La rupture** avec la centralité du travail salarié suppose une déconnexion relativement complète non seulement entre l'emploi et le revenu mais également entre l'emploi et l'activité qui prendrait en charge ce qu'apportait l'emploi, soit la reconnaissance sociale et la réalisation de soi dans la dignité. Comme cette rupture ne risque pas de se produire avant trente ou quarante ans, il faut aménager **une étape de transition** en tenant compte de ces tendances lourdes (Lipietz, 1996:120). Ce qui nous amène à privilégier deux types de mesures:

- une première touchant le partage du travail salarié (plutôt que la seule réduction du travail) qui s'impose dans la phase de transition puisque le travail salarié continue à donner accès à certains avantages et opportunités qu'il faut partager;
- une deuxième vise à favoriser la pluriactivité plutôt que la pleine activité, ce qui devient d'autant plus important qu'une diversité d'activités pourrait alors donner accès aux avantages et aux rôles que fournissait jusqu'ici le travail salarié.

Dans la période de transition, l'emploi demeure une préoccupation que partagent les citoyens. De ce point de vue, une politique de l'emploi doit comprendre d'autres dimensions que le seul partage de l'emploi (et réduction du temps de travail), soit la création d'emplois comme telle, la réorganisation du cadre socio-juridique du travail compte tenu de sa très grande hétérogénéité, des mesures plus actives pour les dépenses sociales, etc. Autant de mesures dont l'examen dépasse le cadre de ce texte.

Le partage du travail salarié doit viser à partager les avantages et les rôles que procure le travail salarié dans notre société, soit un revenu, le sentiment d'utilité sociale, la reconnaissance et la socialisation, les droits et les avantages sociaux qu'il assure. De ce point de vue, le partage de l'emploi est priorisé par rapport à la réduction du temps de travail qui en devient la conséquence. Cette priorisation du partage de l'emploi résulte du fait que pour quelques décades, il n'y a pas d'alternative globale à la société salariale et cela même si le lien entre travail et revenu est plus lâche (Perret, 1995: 261). Dit autrement, "le travail - l'emploi - ne peut plus être la seule activité assurant une place, mais pendant longtemps il restera la principale"(Lipietz, 1996:126). On devine que si l'emploi conserve tant d'importance, "c'est en raison des garanties conquises collectivement qui lui ont été progressivement intégrées" de sorte qu' "il ne sert donc à rien de développer l'emploi si c'est pour renoncer aux différentes protections qu'il procurait" (Laville, 1995:39). En conséquence, le partage du travail ne pourra contribuer à la réduction de l'exclusion que s'il s'accompagne d'un partage de la protection et de la participation à la société que permet l'emploi typique. Le partage du

travail doit donc s'accompagner également d'une recherche d'autres moyens de redistribution des revenus que le seul travail salarié.

Sans politique, le partage du travail se fait en grande partie par défaut comme en témoignent le développement du temps partiel non désiré et la généralisation des préretraites. Il s'agit alors d'un partage du temps de travail qui n'assure pas le partage des avantages et droits liés à l'emploi typique. Comme le travail n'est pas une grandeur abstraite qui serait facilement fractionnable en diverses portions, il faut bien voir que le partage du travail ne peut être une solution passe-partout. Dans cette visée, une politique du partage du travail doit être également accompagnée d'une politique de la pluri-activité. S'il ne fait aucun doute que le "travail rémunéré ne pourra plus jouer le rôle hégémonique qu'il a eu depuis les débuts de la révolution industrielle", il faut chercher dès maintenant à répartir plus équitablement et restaurer la dignité des autres activités et des autres formes de participation à la vie sociale" (Roustang et alii, 1996:122 et 181). Il s'agit alors de penser le partage du travail pour que toutes les tâches sociales qui sont de nature très différente, soient mieux effectuées (Perret, 1995, 275). On entrevoit ainsi comme le partage du travail suppose une politique de la pluriactivité.

Si l'emploi manque dans nos sociétés, ce n'est pas par défaut de tâches à faire. Le champ des activités est ainsi très large puisqu'il va des activités désintéressées aux activités d'utilité sociale, des travaux de production pour son propre usage aux travaux de production pour l'usage de ses proches. Dans une certaine mesure, une politique de la pluriactivité suppose la reconnaissance d'une économie plurielle, la revalorisation du pôle de la réciprocité et une ouverture vers l'économie solidaire. La pluriactivité se distingue de la pleine activité dans la mesure où cette dernière tend à être synonyme de petits boulots et d'activités variées quand elle ne renvoie pas simplement à la société du temps libre. Cela dit, la pluriactivité elle-même peut prendre deux formes: l'une qui serait une pluriactivité précaire avec une réduction du temps de travail par défaut; l'autre, une pluriactivité favorisant une autonomie négociée des individus à partir d'une forte réduction du temps de travail qui toucherait l'ensemble des salariés dans un cadre national légal. De ce point de vue, la pluriactivité vise à ce que chacun ait un "rôle social valorisant, tout en maintenant la cohésion sociale et le développement économique" (Gaulier, 1995:12). Autre exigence, la pluriactivité "ne peut trouver de place que dans une socio-économie plurielle laissant une plus grande place à l'hétérogénéité des ressources mobilisées, des formes d'organisation, des modalités d'évaluation des richesses produites. La relativisation de l'emploi salarié comme statut social de référence implique de légitimer des modalités plus diversifiées de participation à la production du bien commun" (Laville et Perret, 1995: 8).

La société de pluriactivité "s'oppose à une réduction de l'ensemble des activités humaines au seul travail salarié ainsi qu'à l'organisation des temps sociaux et des âges de la vie autour de ce seul pôle hégémonique. La pluriactivité, c'est reconnaître que l'individu se réalise par des activités multiples, certaines définies par leur utilité sociale et d'autres échappant à cette dimension utilitariste, et pas seulement par le seul travail rémunéré à plein temps pendant quarante ans; que ces activités multiformes concernent toutes les étapes de l'existence, et pas seulement l'adulte entre 26 et 60 ans..." (Gaulier, 1995:10). Comme on peut l'entrevoir, la pluri-activité est une notion différente de celle du plein emploi puisqu'elle est sensible à la pluralité des activités économiques et de leur articulation (Roustang, 1995, 62). Si le partage de l'emploi et la réduction du temps de travail qui s'en suit favorisent la pluriactivité, il faut aussi reconnaître qu'une politique de la pluriactivité rendra d'autant plus facile le partage des emplois que ces derniers cesseront d'être le seul lieu de réalisation de soi et de reconnaissance sociale. De même, une telle politique favorise un développement de l'économie solidaire en raison des liens de cette dernière avec l'économie plurielle. Enfin, elle pourrait contribuer à fournir plus de lumière au rez-de-chaussée et à solidifier l'escalier qui mène de l'économie informelle du rez-de-chaussée à une économie de marché local du premier étage, à travers une démocratisation de l'ensemble de l'économie.

Conclusion

1) Le scénario que nous avons proposé se distingue clairement du scénario néolibéral et du scénario fordiste et providentialiste. Il questionne la croissance comme finalité sociale et suppose que cette dernière ne pourra réaliser à nouveau le plein emploi pour des raisons plus politiques qu'économiques. Si la centralité du travail salarié semble tirer à sa fin, il faut aménager une période de transition où le partage du travail et la pluriactivité offrent des alternatives au problème du chômage et de l'exclusion. Dans cette visée, l'économie sociale offre un potentiel intéressant de création d'emplois, notamment dans les services personnels. Cependant, la contribution la plus originale de l'économie sociale et notamment sous sa forme d'économie solidaire est son potentiel de démocratisation qui lui permet de transformer des besoins individuels, y compris non solvables, en besoins collectifs et en emplois. De plus, sa capacité à réaliser une hybridation forte des activités marchandes, non marchandes et non monétaires lui permet de mobiliser des ressources que ni l'État, ni le marché ne peuvent faire. Enfin, comme la modernisation du système productif et des services collectifs passent par une plus grande implication des travailleurs et des usagers, l'économie solidaire peut servir d'inspiration pour un modèle de développement misant sur la démocratisation. Ce modèle ne saurait se concrétiser sans un nouveau contrat social à l'échelle nationale et peut-être même sans un nouveau contrat social à l'échelle mondiale. C'est dire à

nouveau que les solutions au chômage et à l'exclusion relèvent plus du politique que de l'économique.

2) Le scénario que nous proposons est-il utopique? Nous le pensons pas. Outre le fait que la réalité dépasse souvent l'imagination, nous croyons que les divers éléments du scénario proposé constituent des propositions qui peuvent prendre plus d'espace pour au moins deux raisons. En premier lieu, il s'agit de propositions qui sont suffisamment sérieuses pour qu'elles soient de plus en plus objet de débats et de prises de position. On peut être contre ces propositions mais on ne peut plus les ignorer, y compris pour les plus controversées, tel le revenu de citoyenneté ou l'allocation universelle. En deuxième lieu, certaines de ces propositions sont non seulement portées par des acteurs mais ont déjà donné lieu à des réalisations intéressantes et dans des conditions d'émergence souvent très difficiles. Nous pensons entre autres aux diverses réalisations de l'économie sociale au Québec (Lévesque et Ninacs, 1997).

3) La fin de la société salariale est évidemment une hypothèse plus problématique, encore que le sens doit être précisé. La fin de la société salariale peut prendre deux directions. La première est celle qu'expose William Bridges et qui correspond à la fin du travail salarié typique. La société postsalariale serait une société de travailleurs indépendants où le concept même de chômage aurait perdu son sens, puisque la notion de chômage n'a pas de sens pour un entrepreneur. "Sur le marché, les ressources peuvent être sous-utilisées mais, puisqu'il n'y a pas d'emplois, le mot chômage n'a pas de raison d'être" (Bridges, 1995: 91) La première partie de l'ouvrage de Bridges est d'ailleurs intitulée "Requiem pour le travail salarié", il s'agit donc d'une désalarisation ou de la disparition du statut de travailleur salarié avec les droits sociaux qui y sont rattachés. En somme, Bridges n'annonce pas nécessairement la fin du travail mais la fin de l'emploi salarié classique. Les travailleurs ainsi transformés en hommes d'affaires, n'auront plus d'horaire de travail, seront évalués selon le rendement ou selon les résultats. Dans l'univers du marché, "il n'y a ni patron, ni chef et le profil de poste appartient à une autre galaxie. Personne ne donne d'ordres, personne ne traduit de signaux venus d'en haut, personne ne distribue les tâches" (Ibid). En somme, les activités économiques se réduiront exclusivement aux activités marchandes, le marché entraînera selon l'auteur "l'élimination des valeurs qui n'ont pas de place dans le système de concessions mutuelles qu'est l'échange marchand" (Bridges, 1995, 89). C'est la version néo-libérale de la fin de la société salariale qui nous annonce une société purement et exclusivement marchande.

Il existe aussi une autre société postsalariale qui n'est sans doute pas plus utopique que la précédente. C'est celle qui s'enracine dans une économie plurielle et qui élargit l'espace public de débat, à la faveur d'une réduction du temps du travail, du partage de l'emploi et d'une pluriactivité.

Dans cette société, il devient possible de se donner d'autres objectifs que la seule production de biens et de services. Le revenu est définitivement déconnecté du travail. Cette déconnexion pourrait se faire selon certains à partir d'un revenu d'existence. Selon Yoland Bresson qui défend ce modèle de société postsalariale, cette déconnexion du revenu du travail ouvre "une fenêtre sur un autre avenir, sur un monde nouveau, où chaque homme est d'abord reconnu pour ce qu'il est, une personne appartenant à la communauté, également considéré, solidaire de tous; doté pour cela du revenu d'existence, où il est ensuite, libre de choisir son activité, libre de gérer son temps de vie; conquête nouvelle d'une liberté autrefois toujours réservée aux seuls privilégiés, maîtres, nobles, capitalistes et que les souffrances de nos parents nous permettent, avec les progrès de la technique, avec l'abondance matérielle et la dématérialisation de la monnaie, de partager enfin entre tous" (Bresson, 1993:208).

Entre ces deux utopies, il faut reconnaître que l'une serait à bien des égards un recul alors que l'autre pourrait constituer un pas en avant. Dans le premier cas, il s'agit de la voie néo-libérale qui va manifestement dans le sens d'un approfondissement de l'exclusion et du dualisme. Il ne fait aucun doute que "l'idée de dissoudre complètement le droit du travail dans le droit commercial, en abolissant toute réglementation autre que celle relevant du contrat bipartite, serait une régression sociale insupportable" (Boissonnat, 1993, in Bridges, 1993:79). Les sociétés qui donnent la priorité absolue à la compétitivité et donc à une flexibilité par le bas, vont silencieusement dans cette direction. L'autre voie irait dans le sens d'une revalorisation du pouvoir des citoyens et donc dans le sens d'une démocratisation de la société et des activités dites économiques et donc selon une autre façon d'articuler l'économie et le social. Cette voie ne saurait s'imposer sans un "new deal", un nouveau contrat social à l'échelle non seulement de l'État-Nation mais du monde, étant donné l'interdépendance des États-Nations résultant de la mondialisation.

Bibliographie

- AGLIETTA, Michel et Anton BRENDER (1984), **Les métamorphoses de la société salariale**, Paris, Calmann-Lévy, 274 p.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1991), " La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique ", **Cahiers de recherche sociologique**, no 17, pp. 17-52,
- BELLEMARE, Diane et Lise SIMON POULIN (1986), **Le défi du plein emploi. Un nouveau regard économique**, Montréal, Éditions Saint-Martin, 530 p.
- BELLET, Maurice, **La seconde humanité**, Paris, DDD, 1994.
- BEAUD, Michel et Gilles DOSTALER (1993), **La pensée économique depuis Keynes. Historique et dictionnaire des principaux auteurs**, Paris, Seuil, 604 p.
- BÉLAND, François (1995), "L'accès aux services de santé et les régimes publics d'assurance-maladie", in F. Dumont, S. Langlois, Y. Martin (Sous la dir.), **Traité des problèmes sociaux**, Québec, IQRC, pp. 843-865.
- BÉLANGER, Paul R., Michel GRANT et Benoît LÉVESQUE (Sous la dir. de) (1994), **La modernisation sociale des entreprises**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 320 p.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992), "Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat", in G. Daigle et G. Rocher (Sous la dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, PUM, pp. 713-747.
- BIHR, Alain (1995), "Les nouvelles frontières de la souveraineté", **Le Monde diplomatique**, Avril 1995:8.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT, (1991). **De la justification. Les économies de la grandeur**. Paris, Gallimard. 486 p.
- BOYER, Robert (1986), **La théorie de la régulation: une analyse critique**, Paris, ALAGAMA/La Découverte, 142 p.
- BRAUDEL, Fernand (1979), **Civilisation matérielle, économie et capitalisme**, Paris, Armand Colin, 1979, 3 tomes.
- BRÉMOND, Janine (1983), **Keynes et les keynésiens aujourd'hui. Des solutions pour sortir de la crise?** Paris, Hatier, 220 p.
- BRESSON, Yoland (1993), **L'après salariat. Une nouvelles approche de l'économie**, Paris, Economica (2ième édition), 226 p.
- BRIDGES, William (1995), **La conquête du travail. Au delà des transitions**, Montréal, Les Éditions Transcontinental, 296 p.
- CAILLÉ, Alain (1994b), "Pour une autre économie", **Revue du MAUSS**, no 3, Paris, Éditions La Découverte.
- CAILLÉ, Alain (1993), **La Trahison des clercs**, Paris, Ed. La Découverte.
- CAILLÉ, André (1989), **Critique de la raison utilitaire. Manifeste du MAUSS**, Paris, La Découverte, 142p.
- CARFANTAN, Jean-Yves (1996), **L'épreuve de la mondialisation**, Paris, Seuil, 370 p.
- CASTEL, Robert (1995), **Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat**, Paris, Fayard, 490 p.
- COHEN, Majorie (1991)"Unemployment, and Régional Inequality: Economie Policy and Trade Theory", in D.

Drache and M.S. Gertler (Eds), **The New Era of Global Competition. State policy and Market Power**, Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991, pp.83-102.

ENGELHARD, Philippe (1996), **L'homme mondial. Les sociétés humaines peuvent-elles survivre?** Paris, Arléa, 570 p.

ENJOLRAS, Bernard (1995), **Le marché providence, Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi**, Paris, Desclée de Brouwer, 251 p.

ETZIONI, Amitai and Paul R. LAWRENCE (Eds) (1991), **Socio-Economics. Toward a New Synthesis**, Armonk and London, 360 p.

FAVREAU, Louis (1997), **L'économie sociale mise en perspective: renouvellement au Nord et émergence au Sud**, Hull, UQAH (Cahier de la Chaire de recherche en développement communautaire, 38 p.

FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE (1996), **Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 230 p.

FORRESTER, Viviane (1996), **L'horreur économique**, Paris, Fayard, 215 p.

FRÉMEAUX, Philippe (1997), "L'horreur politique", in **Alternatives économiques**, No 147.

GALBRAITH, John Kenneth (1974), **La science économique et l'intérêt général**, Paris, Gallimard, 398 p.

GDDTTIS, Herbert (1976), "The Nature of Labor Exchange and the Theory of Capitalist Production", **The Review of Radical Political Economics**, 8 (2), pp. 36-54.

GORZ, André (1988), **Métamorphoses du travail, Quête du sens, Critique de la raison économique**, Paris, Galilée, 302 p.

GRUPE DE LISBONNE (1995), **Limites à la compétitivité. Vers un nouveau contrat social**, Montréal, Boréal, 230 p.

HOLLINSWORTH, J. Rogers and Robert BOYER (1997), "Coordination Of Economic Actors And Social Systems of Production", in HOLLINSWORTH, J. Rogers and Robert BOYER (1997) (Eds), **Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions**, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-48.

JACQUARD, Albert (1995), **J'accuse l'économie triomphante**, Paris, Calmann-Lévy, 170 p.

LANE, Robert E. (1994) "Le travail comme désutilité et l'argent comme mesure du bonheur", in Pour une autre économie, revue du Mauss, Paris, Éd. de La Découverte, no 3.

MARTI, Serge (1994), **L'économie des États-Unis**, Paris, Le Monde-Édition (Marabout), 214 p.

LANGLOIS, Richard (1995), **Pour en finir avec l'économisme**, Montréal, Boréal, 174 p.

LAVILLE, Jean-Louis (1995), "La crise de la condition salariale, emploi, activité et nouvelle question sociale", **Esprit**, Décembre 1995, pp.32-54.

LAVILLE, Jean-Louis (Sous la dir.) (1994), **L'économie solidaire, Une perspective internationale**, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.

LAVILLE, Jean-Louis (1994a). "Économie et société : pour un retour à une problématique fondatrice de la sociologie", **Sociologie du travail**, No 2 (1994), pp. 239-249.

LAVILLE, Jean-Louis (1992), **Les services de proximité en Europe**, Paris, Syros, 1992, 248 p. LAVILLE, Jean-Louis (1992a), **La participation dans les entreprises en Europe**, Paris, Vuibert, 224 p.

LAVILLE, Jean-Louis et Bernard PERRET (1995), "Le tournant de la pluriactivité", **Esprit**, Décembre 1995, pp.5-8.

- LÉVESQUE, Benoît et William A. Ninacs (1997), **L'Économie sociale au Canada: l'expérience québécoise**, Montréal, IFDEC (document présenté à l'occasion du colloque: Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale, organisé par l'OCDE, les 18 et 19 juin 1997), 17 p.
- LÉVESQUE, Benoît, BOURQUE, Gilles L. et Eric FORGUES (1997), **Renouveau de la sociologie économique de langue française: originalité et diversité des approches**, Montréal, Cahiers du CRISES (no 9701), 49 p.
- LÉVESQUE, Benoît, MENDELL, Margie et Solange VAN KEMENADE (1997), **Profil socio-économique des Fonds de développement local et régional au Québec**, Étude réalisée pour le Bureau fédéral de développement régional (BFDR-Q.), Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 51 p.
- LÉVESQUE, Benoît (1995a), " Repenser l'économie pour contrer l'exclusion sociale : de l'utopie à la nécessité " in Juan-Luis KLEIN et Benoît LÉVESQUE, **Contre l'exclusion, repenser l'économie**, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 17-44.
- LÉVESQUE, Benoît (1995), "L'institutionnalisation et le financement des services de proximité au Québec". **Coopératives et Développement**, , No 26 no 2, pp. 83-104.
- LÉVESQUE, Benoît et Lucie MAGER (1992), "Vers un nouveau contrat social? Éléments de problématique pour l'étude du régional et du local", in J.L. KLEIN et G. GAGNON (Sous la dir.), **Les partenaires du développement face au défi du local**, Chicoutimi, GRIR, pp. 19-68
- LÉVESQUE, Benoît, JOYAL, André et Orner CHOUINARD (1989), **L'autre économie, une alternatives**, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 372 p.
- LESSARD, Claude (1995), "La scolarisation, du déterminisme triomphant à l'utilitarisme stratégique" in F. Dumont, S. Langlois, Y. Martin (Sous la dir.), **Traité des problèmes sociaux**, Québec, IQRC, pp. 817-841.
- LIPIETZ, Alain (1996), **La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale**, Paris, Éditions La Découverte, 332 p.
- LIPIETZ, Alain (1993), **Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique**, Paris, La Découverte, 148 p.
- LIPIETZ, Alain (1989), **Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle**, Paris, La Découverte, 156p.
- MALINVAUD, Edmond (1983), **Essai sur la théorie du chômage**, Paris, Calmann-Lévy.
- MATZNER, Egon and Wolfgang STREECK (Eds) (1991), **Beyond Keynesianism. The Socio-Economies of Production and Full Employment**, Aldeshot, Edward Elgar, 264 p.
- MAURIN, Louis, "La troisième voie pour l'emploi", in **Alternatives économiques**, No 147, pp. 30-37.
- NEVEU, Erik (1996), **Sociologie des mouvements sociaux**, Paris, La Découverte, 124 p.
- NOËL, Alain (1996), "Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratique", **Politique et Sociétés**, No 30, pp. 3-28.
- OCDE, Réconcilier l'économie et le social, Vers une économie plurielle**, Paris, OCDE, 1996.
- PERRET, Bernard et Guy ROUSTANG (1993), **L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle**, Paris, Seuil, 282 p.
- PETERSON. Peter G. (1996), "Will American Grow Up Befor it Grows Old?", in **The Atlantic Monthly**, Vol. 277, no 5, pp.55-86.
- PETRELLA, Riccardo (1997), **Le bien commun. Éloge de la solidarité**, Bruxelles, Éd. Labor, 94 p.
- PIORE, Michael J. (1995), **Beyond Individualisai. How Social Demands of New Identity Groups Challenge American Political and Econmic Life**, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 215 p.

- PIORE, Michael J. and Charles F. SABEL (1985), **The Second Industrial Divide**, Basic Books Inc.
- POLANYI, Karl (1972,1944), **La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps**, Paris, Gallimard, 420 p.
- PROULX, Jean-Pierre (1995), "L'analphabétisme", in F. Dumont, S. Langlois, Y. Martin (Sous la dir.), **Traité des problèmes sociaux**, Québec, IQRC, pp. 797-816.
- REICH, Robert B. (1992), **The Work of Nations. Preparing Ourselves fo 21st -Century Capitalism**, New York, Vintage Book,338 p.
- QUIRION, Philippe (1996), "Les justifications en faveur de l'allocation universelle: une présentation critique, in **Revue française d'économie, no 2, vol. XI**.
- RIFKIN, Jeremy (1995), **The End of Work. The Décline of thé Global Labor Force and thé Dawn of thé Post-Market Era**, New York, A Jeremy P. Tarcher/Putnam Book, 350 p.
- ROSANVALLON, Pierre (1995), **La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence**, Paris, Seuil, 226 p.
- ROSANVALLON, Pierre (1981), **La crise de l'État-providence**, Paris, Seuil, 192 p.
- ROUSTANG, G., LAVILLE, J.-L., EME, B., MOTHÉ, D. et B. PERRET (1996), **Vers un nouveau contrat social**, Paris, Desclée de Brouwer, 186 .
- ROUSTANG, Guy (1995), "La pleine activité ne remplacera pas le plein emploi", **Esprit**, Décembre 1995, pp.55-64.
- SALAI, R. et M. STORPER. (1993). **Les mondes de production: enquête sur l'identité économique de la France**. Paris: Éditions de l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, 466 p.
- SOCIETY FOR ADVANCEMENT OF SOCIO-ECONOMICS (1990), "Une plate-forme minimale pour la socio-économie", in **La revue du MAUSS**, No 9, pp. 11-13.
- SCHNAPPER, Dominique (1997), **Contre la Fin du travail**, Paris, Gallimard, 110 p.
- SCHNAPPER, Dominique (1994), **La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation**, Paris, Gallimard, 228 p.
- SCHMITTER, Philippe C.(1992), "Interest Systems and thé Consolidation of Democracies", in Gary MARKS and Larry DIAMOND (Eds), **Reexamining Democracy**, London, Sage Publications, pp. 156-180.
- STREECK, Wolfgang (1997), "Bénéficiai Constraints: On thé Economie Limits of Rational Voluntarism", in J. Rogers Hollingsworth and Robert Boyer (Eds) (1997), **Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions**, Cambridge (UK), Cambridge University Press, pp. 197-219. £
- STREECK, Wolfgang (1992), **Social Institutions And Economie Performance. Studies In Industrial Relations In Advanced Capitalist Economies**, Newbury Park, Sage Publications, 248 p.
- SUE, Roger (1995), **Temps et Ordre social**, Paris, PUF. TOURAINE,
- Alain (1978), **La voix et le regard**, Paris, Seuil. TOURAINE, Alain
- (1973), **Production de la société**, Paris, Seuil, 543 p.

VERSCHAVE, François-Xavier (1994), **Libres leçons de Braudel, Passerelles pour une société non excluante**, Paris, Syros, 212 p.

VAILLANCOURT, Yves (1996), "Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux", in B. EME, J.-L. LAVILLE, L. FAVREAU et Y. VAILLANCOURT (Sous la dir.), **Société civile, État et économie plurielle**, Paris, Montréal et Hull, CNRS-CRIDA-LSCI, CRISES, pp.146-224.

VALASKAKIS, Kimon (1994), "Un GATT pour l'emploi pourrait solutionner la crise du chômage", **La Presse**, 23 mars, B.3

WUHL, Simon (1991), **Du chômage à l'exclusion?**, Paris, Syros, 207 p.